



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP

2022 Rapport de gestion

Table des matières

Avant-propos	6
Chiffres-clés	8
1 Ensemble de la Fondation	11
1.1 Tâches	11
1.2 Structure organisationnelle	12
1.3 Rapport d'activité des organes	12
1.4 Rapport d'activité domaine opérationnel	14
1.4.1 Changements au sein de la Direction	14
1.4.2 Projets et activités	14
1.5 Placements de capitaux	15
1.6 Comptes annuels de l'Ensemble de la Fondation	17
2 CLP Comptes de libre passage	22
2.1 Chiffres-clés	22
2.2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes	23
2.2.1 Personnes assurées actives	23
2.2.2 Bénéficiaires de rentes	23
2.3 Nature de l'application du but	23
2.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	23
2.4.1 Nature de la couverture des risques	23
2.4.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne	24
2.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	24
2.4.4 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques	24
2.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	25
2.4.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	25
2.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	25
2.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	25
2.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	26
2.5.3 Explications du résultat net des placements	27
2.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	28
2.7 Comptes annuels Comptes de libre passage	29
3 LPP Prévoyance professionnelle	33
3.1 Chiffres-clés	34
3.2 Bases et organisation	34
3.3 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes	35
3.3.1 Personnes assurées actives	35
3.3.2 Bénéficiaires de rentes	35
3.4 Nature de l'application du but	36

3.4.1	Explications des plans de prévoyance	36
3.4.2	Financement, méthodes de financement	37
3.4.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	37
3.5	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	37
3.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	37
3.5.2	Évolution et rémunération des avoirs d'épargne (capital de prévoyance personnes assurées actives)	37
3.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	38
3.5.4	Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)	38
3.5.5	Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques	39
3.5.6	Résultats de l'expertise actuarielle	41
3.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	41
3.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	41
3.5.9	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	41
3.6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	42
3.6.1	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	42
3.6.2	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	42
3.6.3	Explications du résultat net des placements	44
3.6.4	Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	44
3.7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	45
3.8	Comptes annuels Prévoyance professionnelle	47

4 AC Assurance de risque des personnes au chômage 52

4.1	Chiffres-clés	52
4.2	Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes	53
4.2.1	Personnes assurées actives	53
4.2.2	Bénéficiaires de rentes	53
4.3	Nature de l'application du but	53
4.3.1	Explications des plans de prévoyance	53
4.3.2	Financement, méthodes de financement	53
4.3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	54
4.4	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	54
4.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	54
4.4.2	Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance bénéficiaires de rentes)	54
4.4.3	Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques	55
4.4.4	Résultats de l'expertise actuarielle	56
4.4.5	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	56
4.4.6	Modification des bases et hypothèses techniques	56
4.4.7	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	57
4.5	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	57
4.5.1	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	57
4.5.2	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	58
4.5.3	Explications du résultat net des placements	59
4.6	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	60
4.7	Comptes annuels Assurance de risque des personnes au chômage	61

5	CR Contrôle de la réaffiliation	64
5.1	Chiffres-clés	64
5.2	Nature de l'application du but	64
5.3	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	64
5.4	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	65
5.5	Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation	66
6	Annexe Ensemble de la Fondation	68
6.1	Bases et organisation	68
6.1.1	Forme juridique et but	68
6.1.2	Enregistrement LPP et Fonds de Garantie	68
6.1.3	Indication des actes et des règlements	69
6.1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	69
6.1.5	Expert-e, organe de révision, société qui contrôle les investissements, autorité de surveillance	71
6.1.6	Employeurs affiliés	71
6.2	Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes	71
6.2.1	Personnes assurées actives	71
6.2.2	Bénéficiaires de rentes	71
6.3	Nature de l'application du but	71
6.3.1	Explications des plans de prévoyance	71
6.3.2	Financement, méthodes de financement	71
6.3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	72
6.4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	72
6.4.1	Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	72
6.4.2	Principes comptables et d'évaluation	72
6.4.3	Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	72
6.5	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	73
6.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	73
6.5.2	Évolution et rémunération des avoirs d'épargne dans la primauté des cotisations	73
6.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	73
6.5.4	Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	73
6.5.5	Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques	73
6.5.6	Résultats de la dernière expertise actuarielle	73
6.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	73
6.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	73
6.5.9	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	74
6.6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	74
6.6.1	Organisation de l'activité de placement, dépositaire central, direction du fonds, sociétés de conseil en placement et de gestion de fortune	74
6.6.2	Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1–3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante	76
6.6.3	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	76
6.6.4	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	77
6.6.5	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	79
6.6.6	Engagements de capital ouverts	79
6.6.7	Valeur de marché des titres en securities lending	80

6.6.8	Explications du résultat net des placements	80
6.6.9	Explications des frais de gestion de fortune	81
6.6.10	Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	82
6.7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	82
6.8	Demandes de l'autorité de surveillance	82
6.9	Autres informations relatives à la situation financière	82
6.9.1	Liquidations partielles	82
6.9.2	Mise en gage d'actifs	82
6.9.3	Procédures juridiques en cours	83
6.9.4	Engagements locatifs à long terme	83
6.10	Événements postérieurs à la date du bilan	83
7	Rapport de l'organe de révision	85
8	Lexique et liste des abréviations	89
8.1	Lexique	89
8.2	Liste des abréviations	90
9	Adresses	92

Le rapport de gestion et les comptes annuels de la Fondation institution supplétive LPP sont publiés en allemand, français et italien. En cas de divergence entre la version française ou italienne et le texte original allemand, ce dernier fait foi.

Les cotisations indiquées sont arrondies. Le total peut donc différer de la somme des différentes valeurs ; des différences d'arrondi peuvent donc également apparaître dans les pourcentages.

Avant-propos

L'année 2022 a été riche en événements pour la Fondation institution supplétive LPP. La forte hausse des taux d'intérêt et la baisse des marchés boursiers ont entraîné des pertes de cours sur les placements de capitaux. Les degrés de couverture des trois branches CLP, LPP et AC sont toutefois toujours restés supérieurs à 100 %. La Fondation a utilisé pour la première fois le compte sans intérêts auprès de l'Administration fédérale des finances. En interne, l'entreprise a entre autres élaboré sa stratégie pour la période 2023–2026, pris d'autres mesures en matière de développement durable et investi dans la culture d'entreprise.

L'année 2022 a apporté le revirement des taux d'intérêt tant attendu par les institutions de prévoyance. L'inflation, déjà en hausse au début de l'année, a été considérablement exacerbée par l'attaque russe contre l'Ukraine. En conséquence, les banques centrales ont été obligées de relever leurs taux directeurs fortement et rapidement. La Banque nationale suisse a mis un terme à des années de politique de taux d'intérêt négatifs et a relevé son taux directeur en trois étapes de moins 0.75 % à plus 1 %.

En raison de la hausse des intérêts, la Fondation a enregistré des pertes de cours sur les placements de capitaux existants. Il en a résulté des pertes dans toutes les catégories de placements dans lesquelles elle a investi. Cela a été l'année d'investissement la plus difficile depuis la crise financière de 2008. Les degrés de couverture sont toutefois toujours restés supérieurs à 100 % dans toutes les branches.

Mais la hausse des taux d'intérêt a également un aspect positif pour les institutions de prévoyance : les fonds pourront à l'avenir être à nouveau investis à des conditions plus attrayantes. Cela concerne en particulier l'institution supplétive, qui investit massivement dans des valeurs à revenu fixe. Si la hausse des taux d'intérêt ne se poursuit pas au même rythme et dans la même proportion, on peut s'attendre à ce que les résultats des placements soient à nouveau positifs à l'avenir.

Fin avril, le degré de couverture de la branche CLP a dépassé le seuil de 105 %. C'est pourquoi la Fondation a utilisé pour la première fois la possibilité de placer de l'argent sur le compte sans intérêts auprès de l'Administration fédérale des finances. Elle l'a fait pour un montant maximal de 4.25 milliards de francs, ce qui lui a permis de réduire les risques de contrepartie dans cet environnement incertain. Lorsque les intérêts à court terme sont également repassés en positif l'institution supplétive a commencé à retirer ces fonds.

Nouvelle stratégie 2023–2026

Pendant un an et demi, le Conseil de fondation a élaboré avec la direction la nouvelle stratégie commerciale de l'institution supplétive. La nouvelle stratégie comprend plusieurs mandats d'audit en réponse à l'environnement devenu instable. Il s'agit de poursuivre le dialogue au niveau politique et au niveau des partenaires sociaux, afin de trouver des solutions optimales pour l'organisation dans les différents domaines. Les mesures élaborées constituent maintenant la feuille de route pour les années à venir.

Faire le bien et en parler

L'abréviation ESG est souvent utilisée comme synonyme de « développement durable ». Les trois lettres signifient Environnement, Social et Gouvernance (bonne gestion d'entreprise). L'institution supplétive se considère depuis longtemps comme un employeur et un investisseur responsable. Cette année, elle a pris d'autres mesures importantes : depuis juillet, les droits de vote sont exercés non seulement de manière active et dans le respect des critères ESG auprès des entreprises suisses, mais également auprès des 500 plus importantes participations en actions étrangères de la Fondation. La participation de l'institution supplétive à l'engagement des pools Suisse et International de la société Ethos est également nouvelle. Dans ces deux pools, plus d'une centaine de caisses de pension suisses se sont regroupées pour dialoguer ensemble avec les entreprises dans lesquelles elles participent par le biais de placements en actions. L'objectif de ces dialogues est de promouvoir le développement durable.

Étant donné que la Fondation, avec son mandat légal spécifique et sa large base de clients, est d'intérêt public, il est important non seulement d'agir durablement, mais aussi d'en rendre compte. Dans notre nouvelle brochure intitulée « Notre responsabilité », nous décrivons les activités de développement durable de la Fondation.

Résister aux influences extérieures

La pandémie de coronavirus qui sévissait encore au début de l'année ainsi que le conflit en Ukraine mentionné plus haut et ses conséquences internationales ont marqué la Fondation en ce qui concerne les placements de capitaux et chaque collaboratrice et collaborateur. Pour pouvoir résister durablement à ces influences extérieures volatiles, ambiguës et complexes, les collaboratrices et les collaborateurs ont besoin d'une bonne dose de résistance, d'optimisme et de flexibilité.

Nous avons déjà bien ancré cette attitude dans notre personnel. La nouvelle structure d'entreprise introduite l'année dernière a permis aux trois sites de se rapprocher encore plus d'une organisation de services pour la Suisse. Il en a résulté une plus grande stabilité au sein de l'organisation et un plus grand sentiment d'appartenance. C'est sur cette base que fonctionne également le travail dans le nouveau monde hybride. Afin de maintenir cet équilibre au sein de l'entreprise, nous continuerons à attacher une grande importance à la pérennité et au développement de la culture d'entreprise. Le travail culturel, qui a été encore renforcé au cours de l'année sous revue, porte ses fruits.

Nous remercions nos clientes et clients, toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs, nos organes de surveillance et les organisations partenaires externes pour leur collaboration constante et engagée.



Lukas Müller-Brunner
Président du Conseil de fondation



Marc Gamba
Directeur

Chiffres-clés

1 Ensemble de la Fondation		2022	2021
Nombre de comptes / personnes assurées actives		1'539'610	1'509'050
Nombre de rentes versées		12'819	12'297
Excédent de produits / de charges ¹	CHF	-1'513'346'958	366'670'627
Rendement sur les placements de capitaux		-6.8 %	1.8 %
Taux de frais TER ²		0.11 %	0.11 %
Taux de transparence en matière de frais		100.0 %	100.0 %
Total du bilan	CHF	20'777'391'839	21'079'040'466

2 CLP

Nombre de comptes		1'399'863	1'344'676
Excédent de produits / de charges ¹	CHF	-1'028'055'569	140'429'871
Rendement sur les placements de capitaux		-5.7 %	1.2 %
Taux de frais TER ²		0.09 %	0.09 %
Taux de transparence en matière de frais		100.0 %	100.0 %
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	16'942'459'970	16'819'938'068
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	16'718'071'491	15'567'494'020
Degré de couverture (effectif) ²		101.3 %	108.0 %
Degré de couverture (théorique) ²		106.2 %	107.0 %
Frais d'administration par compte	CHF	11.36	11.00

3 LPP

Nombre de personnes assurées actives		42'806	42'646
Nombre de rentes versées		8'426	7'916
Nombre d'entreprises / affiliations		27'408	26'816
Excédent de produits / de charges ¹	CHF	-386'406'350	209'831'514
Rendement sur les placements de capitaux		-12.8 %	4.2 %
Taux de frais TER ²		0.20 %	0.18 %
Taux de transparence en matière de frais		100.0 %	100.0 %
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	2'758'315'303	3'195'123'883
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	2'601'611'863	2'652'014'094
Degré de couverture (effectif) ²		106.0 %	120.5 %
Degré de couverture (théorique) ²		118.7 %	122.3 %
Frais d'administration par personne assurée	CHF	250.32	243.45

4 AC		2022	2021
Nombre de personnes au chômage / personnes assurées actives		96'941	121'728
Nombre de rentes versées		4'393	4'381
Excédent de produits / de charges ¹	CHF	-98'885'039	16'409'243
Rendement sur les placements de capitaux		-10.2 %	4.1 %
Taux de frais TER ²		0.21 %	0.18 %
Taux de transparence en matière de frais		100.0 %	100.0 %
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	741'883'134	847'418'670
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	406'301'380	412'951'878
Degré de couverture (effectif) ²		182.6 %	205.2 %
Degré de couverture (théorique) ²		114.8 %	118.2 %
Frais d'administration par rente versée	CHF	325.95	349.77
5 CR			
Nombre d'annonces		24'891	21'469
Frais d'administration par annonce	CHF	39.21	38.50

¹ avant modification des réserves de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre 8 « Lexique et liste des abréviations »

1 Ensemble de la Fondation

1 Ensemble de la Fondation

La Fondation institution supplétive LPP a été créée en décembre 1983 par les organisations faïtières des personnes salariées et des employeurs sur mandat de la Confédération. Elle sert d'institution d'accueil et de filet de sécurité de la prévoyance professionnelle en Suisse. En collaboration avec le Fonds de Garantie LPP, l'institution supplétive veille à ce que les prestations minimales soient garanties conformément aux prescriptions légales à l'ensemble des personnes salariées.

En vertu de son mandat légal, la Fondation a le pouvoir souverain d'édicter des décisions.

L'institution supplétive employait à la fin de l'année sous revue 213 collaboratrices et collaborateurs et quatre apprenti-e-s sur les trois sites de Zurich, Lausanne et Bellinzone. Comptant plus de 1,5 million de personnes assurées, elle est l'une des plus grandes institutions de prévoyance de Suisse.

1.1 Tâches

La Fondation a pour but l'application de la prévoyance professionnelle. Elle gère notamment l'institution supplétive conformément à l'art. 54, al. 2, let. b, LPP.

Les tâches de l'institution supplétive sont réparties en quatre branches :

CLP Activité relevant de l'art. 4, al. 2 de la loi sur le libre passage (art. 60, al. 5, LPP) depuis le 1^{er} janvier 1995.

LPP Exécution des tâches liées à la prévoyance obligatoire et facultative selon l'art. 60, al. 2, let. a-d, LPP depuis le 1^{er} janvier 1985 et conversion en rentes des prestations de libre passage provenant du partage de la prévoyance à la suite d'un divorce conformément à l'art. 60, al. 2, let. f, LPP depuis le 1^{er} janvier 2017.

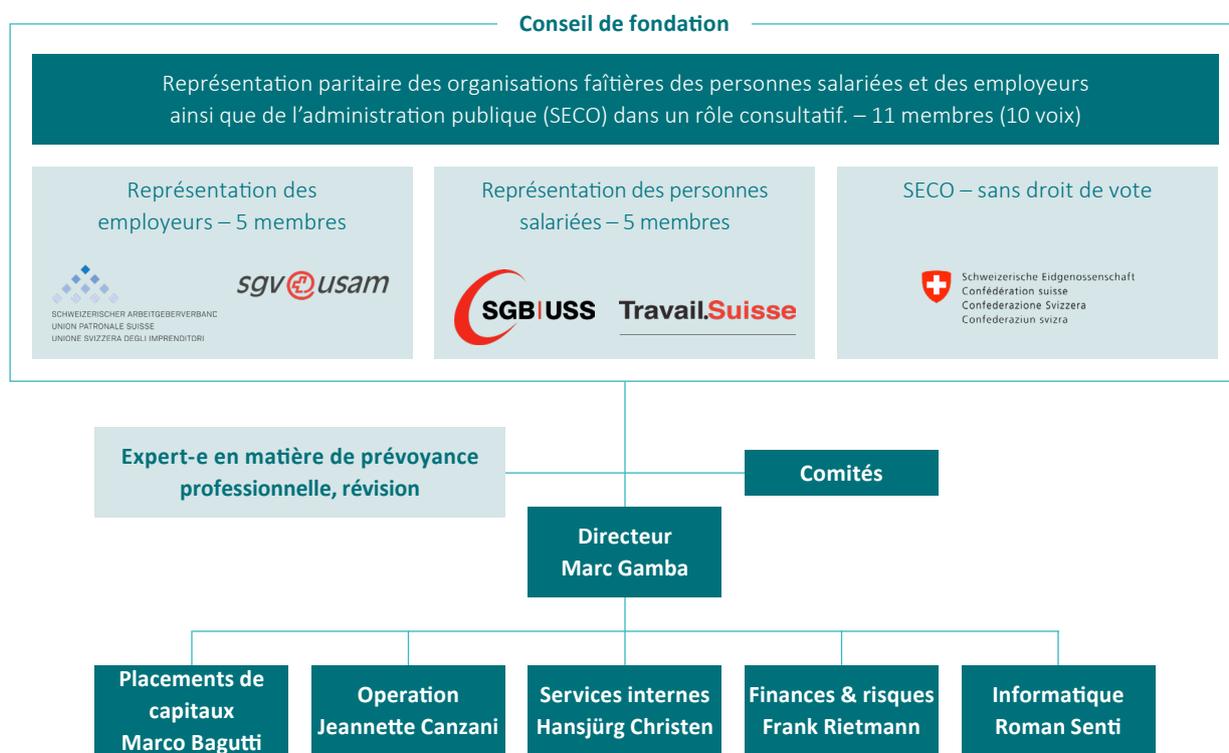
AC Mise en œuvre de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les personnes au chômage selon l'art. 2, al. 3, LPP (art. 60, al. 2, let. e, LPP) depuis le 1^{er} juillet 1997.

CR Contrôle de la réaffiliation selon l'art. 11, al. 3^{bis}, LPP depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les tâches administratives de ces quatre branches sont assumées depuis le 1^{er} janvier 2009 par une organisation interne à la Fondation.

1.2 Structure organisationnelle

Au 31 décembre 2022, l'organisation était la suivante :



1.3 Rapport d'activité des organes

Conseil de fondation

Au cours de l'année sous revue, le Conseil de fondation a tenu quatre réunions ordinaires. En plus de ses tâches ordinaires légales et réglementaires, il a traité en particulier les affaires suivantes :

- Adoption de la stratégie 2023 – 2026 avec les cinq priorités suivantes : « focus sur les branches », « orientation client », « assurer la stabilité financière », « développement et automatisation » et « gestion de l'image / des parties prenantes ».
- Détermination des principales opportunités et risques découlant du cycle 2022 et prise de connaissance des mesures fondées sur celles-ci et planifiées par la direction.
- Décision d'extension de l'exercice des droits de vote aux plus grandes participations en actions à l'étranger et de participation aux pools d'engagement Ethos Suisse et International avec adaptation correspondante du principe de durabilité des placements dans le règlement sur les placements. Refonte des rapports ESG sur le site web.
- Prise de connaissance du rapport annuel interne de la Fondation sur le thème de l'ESG.

- Vérification de différentes mesures visant à éviter un assainissement éventuel en cas de découvert dû à des pertes substantielles sur les placements de capitaux depuis le début de l'année, provoquées par la forte hausse des intérêts.
- Prolongation du compte sans intérêts de l'institution supplétive auprès de l'Administration fédérale des finances pour le placement de fonds de libre passage jusqu'à concurrence de CHF 10 milliards jusqu'en 2027 et examen d'autres options.
- Introduction d'une rémunération rétrospective – jusque-là prospective – de l'avoir de vieillesse LPP pour 2023 afin de tenir compte de la situation financière de l'année en cours. Fixation d'une rémunération de base (taux d'intérêt de mutation) pour les cas de prestations en 2023 : pour l'avoir de vieillesse LPP 1.0 %, pour l'avoir de vieillesse surobligatoire 0.1 %, pour le compte complémentaire 0.01 %. Une rémunération supplémentaire de l'avoir de vieillesse dans la LPP pour 2023 sera fixée rétrospectivement fin 2023.
- Révision de la méthode de calcul de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur : maintien de la méthode de calcul.
- Révision du taux d'intérêt technique dans les branches LPP et AC : maintien du taux technique dans l'AC à 1.25 % et dans la LPP à 1.5 % au 31 décembre 2022
- Révision de l'adaptation du renchérissement des rentes : les rentes de survivants et d'invalidité dans la branche LPP et AC seront adaptées au renchérissement au 1^{er} janvier 2023, conformément à la loi. Les rentes de vieillesse de la branche LPP ne sont pas adaptées au renchérissement.

Comité du Conseil de fondation

En 2022, le Comité du Conseil de fondation a tenu sept réunions ordinaires au cours desquelles il a préparé les affaires et les bases décisionnelles pour le Conseil de fondation. Il a traité en particulier les affaires, directives et règlements adoptés ultérieurement par le Conseil de fondation et a formulé les propositions correspondantes à l'attention du Conseil de fondation.

Le Comité s'est également penché sur les principaux thèmes suivants :

- Consultation sur l'introduction d'une obligation de déclarer les cyberattaques.
- Consultation sur la prolongation du compte CLP sans intérêts.
- Applicabilité et conséquences possibles de l'art. 46 OPP2 sur la Fondation.
- Analyse de l'inventaire des affiliations, des personnes assurées actives et des bénéficiaires de rente.

Comité de placement

Au cours de l'exercice 2022, le Comité de placement s'est réuni lors de neuf séances ordinaires. Afin de remplir la tâche de mise en œuvre de la stratégie de placement qui lui a été confiée par le Conseil de fondation, il s'est occupé, en plus des points du rapport et des points habituels, des autres affaires suivantes :

- Appel d'offres pour les mandats de gestion de fortune suivants : Short duration CHF hedged, couverture de change (FX Overlay), actions marchés émergents passives.
- Utilisation du compte sans intérêts auprès de l'Administration fédérale des finances.
- Révision et réorientation de la mise en œuvre dans le domaine des valeurs immobilières Monde

1.4 Rapport d'activité domaine opérationnel

1.4.1 Changements au sein de la Direction

Nominations

Aucune nomination

Sorties et départs à la retraite

Aucune sortie ni aucun départ à la retraite

1.4.2 Projets et activités

Continuer à renforcer notre orientation client selon Hermes

En 2021 s'est achevé le programme triennal Hermes, qui visait notamment à améliorer l'efficacité, la qualité et la mesurabilité des processus importants liés à la communication avec la clientèle, et donc la satisfaction de la clientèle. Au cours de l'exercice écoulé, il s'agissait d'ancrer les acquis dans le quotidien opérationnel et de renforcer encore le professionnalisme du service client. Il a notamment été possible d'étendre systématiquement le contrôle opérationnel et d'introduire une gestion globale des feed-back afin de saisir les réactions de la clientèle et d'en assurer le suivi. D'autres initiatives ont également été lancées dans le domaine de la numérisation des prestations une fois le projet Hermès terminé.

Mise en œuvre de nouvelles réglementations

Un groupe de travail interdisciplinaire suit systématiquement la mise en œuvre des nouvelles réglementations au sein de la Fondation. L'année dernière, les thèmes de la protection des données et d'AVS 21 ont occupé le devant de la scène. Dans les deux cas, une grande partie des travaux nécessaires à l'entrée en vigueur des dispositions correspondantes ont déjà été achevés en 2022.

Initiatives concernant New Work

L'amélioration de l'attrait en tant qu'employeur et la prise en compte des mutations structurelles du monde du travail sont des objectifs importants d'un groupe de travail concernant New Work. Les activités lancées en 2022 dans le cadre d'un avant-projet se concentrent actuellement sur l'aménagement du poste de travail physique et numérique. Dans ces deux domaines, le bon niveau déjà atteint avant la pandémie – notamment grâce aux déménagements dans de nouveaux locaux sur les trois sites en 2017 et 2018 – doit être revu et, le cas échéant, développé de manière ciblée.

1.5 Placements de capitaux

Rétrospective du marché

L'année d'investissement 2022 a apporté un revirement en matière de taux d'intérêt. L'ère des taux d'intérêt négatifs en Suisse s'est ainsi terminée. La politique monétaire ultra-expansive des banques centrales de ces dernières années a commencé à produire ses effets dès le début de l'année 2022, avec une hausse de l'inflation. Cette tendance a été renforcée par l'attaque russe contre l'Ukraine.

En conséquence, des pertes considérables ont été enregistrées dans toutes les catégories de placement dans lesquelles l'institution supplétive a investi.

Stratégie de placement

Stratégie de placement 2022	Ensemble de la Fondation ¹	LPP jusqu'au 30.06	LPP à partir du 01.07	AC jusqu'au 30.06.	AC à partir du 01.07.	CLP ²
Liquidités / Short Duration	50.4 %	1.0 %	1.0 %	19.0 %	18.0 %	59.5 %
Obligations Suisse	16.1 %	38.0 %	34.0 %	24.0 %	23.0 %	13.0 %
Obligations Monde AAA-AA	7.4 %	3.0 %	3.0 %	10.0 %	8.0 %	8.0 %
Obligations d'entreprises Monde	6.3 %	13.0 %	13.0 %	9.0 %	11.0 %	5.0 %
Obligations à haut rendement Monde	0.3 %	2.0 %	2.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Obligations d'infrastructure Monde	1.2 %	3.0 %	3.0 %	0.0 %	0.0 %	1.0 %
Actions Suisse	3.1 %	6.0 %	6.0 %	6.0 %	6.0 %	2.5 %
Actions Monde	8.1 %	17.0 %	19.0 %	16.0 %	18.0 %	6.0 %
Actions marchés émergents	1.2 %	2.0 %	2.0 %	3.0 %	2.0 %	1.0 %
Valeurs immobilières Suisse	5.4 %	13.0 %	13.0 %	10.0 %	10.0 %	4.0 %
Valeurs immobilières Monde	0.7 %	2.0 %	4.0 %	3.0 %	4.0 %	0.0 %

¹ pondéré, basé sur les stratégies et placements de capitaux des différentes branches au 31.12

² stratégie de placement dynamique en fonction de la capacité d'exposition au risque

Fin 2021, le Conseil de fondation a augmenté les budgets de risque pour les branches LPP et AC sur la base d'une « étude Asset only ». En conséquence, la quote-part des actions et obligations d'entreprises Monde a été relevée en deux étapes au début et au milieu de l'année au détriment des obligations suisses. L'augmentation stratégique dans le domaine des valeurs immobilières Monde a été réalisée en une seule étape au milieu de l'année.

Performance

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande CHF 31.12.2022	2022 Performance	2022 Benchmark	2022 Variation	Valeur marchande CHF 31.12.2021	2021 Performance
Liquidités / Short Duration	10'552'096'842	-0.5 %	-0.4 %	-0.1 %	10'401'315'711	-0.5 %
Obligations Suisse	3'210'587'314	-8.9 %	-11.2 %	2.3 %	3'622'375'430	-1.5 %
Obligations Monde AAA-AA	1'456'381'227	-20.5 %	-20.0 %	-0.5 %	1'573'457'742	-5.9 %
Obligations d'entreprises Monde	1'236'556'784	-16.1 %	-16.1 %	0.0 %	1'299'309'141	-1.5 %
Obligations à haut rendement Monde	53'564'080	-11.7 %	-10.9 %	-0.8 %	60'781'660	-3.4 %
Obligations d'infrastructure Monde	218'476'679	-16.3 %	-15.0 %	-1.3 %		
Actions Suisse	609'885'841	-16.4 %	-16.5 %	0.1 %	640'724'414	23.1 %
Actions Monde	1'571'628'122	-16.7 %	-17.0 %	0.3 %	1'590'015'230	25.3 %
Actions marchés émergents	202'509'185	-18.9 %	-18.9 %	0.0 %	251'792'573	0.3 %
Valeurs immobilières Suisse	1'126'784'509	-7.2 %	-2.8 %	-4.4 %	1'209'890'434	7.4 %
Valeurs immobilières Monde	137'732'774	-3.6 %	-3.6 %	0.0 %	78'087'021	7.8 %
FX Overlay	80'966'174				69'323'432	
Total global (avec couverture de change)	20'457'169'531	-6.8 %	-7.1 %	0.3 %	20'797'072'787	1.8 %
Total général (sans couverture de change)		-7.0 %	-7.2 %	0.2 %		1.8 %

La forte hausse des taux d'intérêt et la chute des bourses ont entraîné des pertes dans toutes les catégories de placements dans lesquelles l'institution supplétive a investi. Le résultat a été un peu moins négatif que le benchmark stratégique. Cela s'explique principalement par le fait que la durée des obligations suisses dans le portefeuille de la branche LPP est nettement plus courte que le benchmark stratégique. En revanche, la mise en œuvre dans le domaine des valeurs immobilières Suisse a été décevante. Les fondations et fonds de placement dans lesquels l'institution supplétive a investi ont subi des pertes, tandis que la plupart des fondations de placement immobilier ont enregistré une augmentation de valeur et des revenus supérieurs à 4 % (mesurés par l'indice Immo-Index de la CAFI).

La couverture étendue des risques de change dans les actifs immobilisés de l'institution supplétive a permis d'obtenir la réduction des risques souhaitée. En raison de l'évolution opposée du dollar américain et de l'euro par rapport au franc suisse, la performance de la couverture de change n'a pas changé de manière significative.

Exercice des droits de vote

L'institution supplétive a exercé ses droits de vote dans les assemblées générales des entreprises suisses dans lesquelles elle détient une participation. Des informations détaillées à ce sujet sont disponibles sur le site de la Fondation institution supplétive (www.aeis.ch) Au cours de l'année, l'institution supplétive a en outre commencé à exercer son droit de vote sur ses plus importantes participations en actions à l'étranger.

1.6 Comptes annuels de l'Ensemble de la Fondation

Bilan de l'Ensemble de la Fondation

ACTIF	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Placement	20'763'171'888.23	21'064'537'852.45
Liquidités	148'406'858.26	109'347'911.44
Créances envers les personnes qui paient des cotisations	125'039'317.93	123'424'113.13
Autres créances	30'143'894.02	31'837'721.60
Avoirs auprès de tiers	731'227.60	1'271'342.55
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	1'889'840.33	1'994'990.31
Avoirs auprès du FdG	25'488'948.72	27'356'157.85
Avoirs auprès de destinataires	2'033'877.37	1'215'230.89
Placements de capitaux	20'457'169'531.02	20'797'072'787.28
Liquidités / Short Duration	10'552'096'841.71	10'401'315'711.00
Obligations Suisse	3'210'587'314.30	3'622'375'430.33
Obligations Monde AAA-AA	1'456'381'227.41	1'573'457'741.88
Obligations d'entreprises Monde	1'236'556'783.61	1'299'309'140.97
Obligations à haut rendement Monde	53'564'080.30	60'781'659.69
Obligations d'infrastructure Monde	218'476'678.96	0.00
Actions Suisse	609'885'841.06	640'724'413.69
Actions Monde	1'571'628'121.92	1'590'015'229.93
Actions marchés émergents	202'509'185.22	251'792'573.03
Valeurs immobilières Suisse	1'126'784'509.00	1'209'890'433.73
Valeurs immobilières Monde	137'732'773.59	78'087'020.76
FX Overlay	80'966'173.94	69'323'432.27
Équipement d'exploitation	2'412'287.00	2'855'319.00
Compte de régularisation actif	14'219'951.16	14'502'613.71
Total des actifs	20'777'391'839.39	21'079'040'466.16

PASSIF	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Engagements	330'712'770.04	211'829'229.25
Prestations de libre passage et rentes	75'381'366.95	61'441'816.62
Autres dettes	255'331'403.09	150'387'412.63
Compte de régularisation passif	3'734'337.00	4'418'824.26
Réserve de cotisations de l'employeur	286'325.96	311'791.13
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	19'725'984'734.56	18'632'459'991.97
Capital de prévoyance des personnes assurées actives	17'143'625'499.33	16'130'031'407.82
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1'693'973'235.23	1'616'844'584.15
Provisions techniques	888'386'000.00	885'584'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	441'219'522.80	1'707'986'612.78
Capital de la Fondation, fonds libres	275'454'149.03	522'034'016.77
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Fonds libres	275'449'149.03	522'029'016.77
Fonds libres au début de la période	522'029'016.77	460'764'111.99
Excédent de produits (+) / de charges (-)	-246'579'867.74	61'264'904.78
Total des passifs	20'777'391'839.39	21'079'040'466.16

Compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation

	CHF 2022	CHF 2021
Cotisations et apports ordinaires et autres	199'888'646.89	226'125'262.49
Cotisations des personnes salariées	92'757'337.45	97'923'793.19
Cotisations des employeurs	93'231'200.20	102'748'663.67
Prélèvement RCE pour le financement de cotisations	-40'251.28	-34'483.15
Primes uniques et rachats	4'868'129.38	3'654'038.95
Apports dans la réserve de cotisation de l'employeur	58'000.00	122'215.70
Subsides du FdG pour structure d'âge défavorable	6'496'682.00	5'869'047.00
Attribution / amortissement des créances FdG art. 12 LPP	2'701'678.67	17'605'680.92
Attribution / amortissement des créances FdG art. 56 LPP	-184'129.53	-1'763'693.79
Prestations d'entrée	4'579'579'199.81	4'294'406'259.21
Apports de libre passage	4'569'677'616.28	4'285'712'813.05
Attributions en cas de reprises d'effectifs de personnes assurées	0.00	-49'803.99
Remboursements de versements anticipés EPL / divorce	9'901'583.53	8'743'250.15
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	4'779'467'846.70	4'520'531'521.70
Prestations réglementaires	-608'448'203.37	-542'202'317.20
Rentes de vieillesse	-69'767'703.69	-64'715'523.76
Rentes de survivants	-8'295'736.07	-7'743'487.20
Rentes d'invalidité	-24'811'150.56	-24'585'806.03
Rentes pour enfants	-2'895'679.35	-2'905'389.13
Prestations en capital à la retraite	-448'017'321.45	-392'198'002.35
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-56'155'176.42	-51'774'439.73
Prestations de libre passage en cas de sinistres	1'494'564.17	1'720'331.00
Prestations de sortie	-3'111'887'188.79	-2'794'847'409.79
Prestations de libre passage en cas de sortie	-3'024'057'185.73	-2'709'114'867.22
Prestation de libre passage en cas de résiliation du contrat	-25'163'033.27	-25'292'879.16
Versement du capital de couverture en cas de résiliation du contrat	-1'259'000.02	-1'111'490.41
Versement RCE en cas de résiliation du contrat	-43'213.89	-30'508.75
Versements anticipés EPL / divorce	-61'364'755.88	-59'297'664.25
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-3'720'335'392.16	-3'337'049'726.99
Dissolution (+) / constitution (-) des capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-1'093'435'726.12	-1'142'688'455.92
Dissolution / constitution du capital de prévoyance des personnes assurées actives	-1'003'310'372.63	-1'085'176'620.79
Dissolution / constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	-77'128'651.08	-137'909'561.50
Dissolution / constitution de provisions techniques	-2'802'000.00	89'535'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-10'220'167.58	-9'080'049.83
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	25'465.17	-57'223.80
Charges d'assurance	-1'068'615.00	-1'030'337.00
Cotisations au FdG pour structure d'âge défavorable	-1'068'615.00	-1'030'337.00
Résultat net de l'activité d'assurance	-35'371'886.58	39'763'001.79

Compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation

	CHF 2022	CHF 2021
Résultat net des placements	-1'454'281'791.40	350'431'449.19
Produits des placements de capitaux	-1'433'595'246.67	373'140'918.80
Résultat liquidités / Short Duration	-46'466'687.52	-48'587'467.87
Résultat obligations Suisse	-314'931'359.84	-49'879'827.63
Résultat obligations Monde	0.00	-11'765'008.78
Résultat obligations Monde AAA-AA	-328'992'829.07	-91'114'171.10
Résultat obligations d'entreprises Monde	-216'797'457.43	-11'490'858.23
Résultat obligations à haut rendement Monde	-6'922'977.39	-1'201'529.31
Résultat obligations d'infrastructure Monde	-42'482'524.53	0.00
Résultat actions Suisse	-102'749'954.22	131'296'159.57
Résultat actions Monde	-282'179'443.76	346'527'301.31
Résultat actions marchés émergents	-47'309'332.06	3'752'310.69
Résultat matières premières	0.00	4'521'735.49
Résultat valeurs immobilières Suisse	-75'334'869.07	92'945'337.94
Résultat valeurs immobilières Monde	-1'506'207.06	6'769'476.82
Résultat FX Overlay	32'078'395.28	1'367'459.90
Frais de gestion de fortune	-21'487'382.64	-22'861'090.25
Produit d'intérêts autres créances	2'693'292.21	2'285'183.43
Charges d'intérêt	-1'892'454.30	-2'133'562.79
Autres produits	10'590'854.88	8'747'070.47
Produit de prestations fournies	8'152'023.78	6'871'499.02
Produits divers	2'438'831.10	1'875'571.45
Autres frais	-3'145'118.47	-2'807'134.40
Frais d'administration	-31'139'016.15	-29'463'759.70
Administration générale et amortissements	-30'776'871.60	-29'032'757.05
Organe de révision / expert-e en prévoyance professionnelle	-237'144.55	-306'002.65
Autorité de surveillance	-125'000.00	-125'000.00
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur	-1'513'346'957.72	366'670'627.35
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	1'266'767'089.98	-305'405'722.57
Excédent des produits (+) / des charges (-)	-246'579'867.74	61'264'904.78

2 CLP Comptes de libre passage

2 CLP Comptes de libre passage

En vertu de l'art. 60, al. 5, LPP, la Fondation institution supplétive LPP a reçu de la Confédération le mandat de gérer les comptes de libre passage. Les personnes assurées qui quittent une institution de prévoyance sont tenues de notifier à leur institution de prévoyance sous quelle forme admise elles entendent maintenir leur couverture de prévoyance. À défaut de notification, l'institution de prévoyance verse, au plus tôt six mois, mais au plus tard deux ans après la survenance du cas de libre passage, la prestation de sortie, y compris les intérêts, à l'institution supplétive (art. 4, al. 2, LFLP). En cas de sortie, les personnes assurées peuvent également demander elles-mêmes à leur ancienne institution de prévoyance de transférer la prestation de libre passage à l'institution supplétive.

2.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés CLP		2022	2021
Nombre de comptes		1'399'863	1'344'676
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	-1'028'055'569	140'429'871
Rendement sur les placements de capitaux		-5.7 %	1.2 %
Taux de frais TER ²		0.09 %	0.09 %
Taux de transparence en matière de frais		100.0 %	100.0 %
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	16'942'459'970	16'819'938'068
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	16'718'071'491	15'567'494'020
Degré de couverture (effectif) ²		101.3 %	108.0 %
Degré de couverture (théorique) ²		106.2 %	107.0 %
Frais d'administration par compte	CHF	11.36	11.00

¹ avant modification de la réserve de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre 8 « Lexique et liste des abréviations »

Les entrées de nouveaux fonds de prévoyance de 4.5 milliards de francs ont été compensées par une sortie de 3.3 milliards de francs. Il en a résulté un afflux net de fonds de prévoyance de 1.2 milliard de francs. Le rendement négatif sur les placements de capitaux de -5.7 % a entraîné une réduction significative du degré de couverture à 101.3 %.

2.2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

2.2.1 Personnes assurées actives

Évolution de l'effectif des personnes assurées actives	Nombre 2022	Nombre 2021
Effectif des personnes assurées au 01.01	1'344'676	1'272'578
Entrées	157'418	159'020
Sorties	-102'231	-86'922
Nombre de personnes assurées au 31.12	1'399'863	1'344'676

2.2.2 Bénéficiaires de rentes

Aucune rente n'est versée dans la branche CLP.

2.3 Nature de l'application du but

Les comptes de libre passage se gèrent comme de simples comptes d'épargne selon la LFLP. Il n'y a aucune couverture du risque supplémentaire. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

2.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

2.4.1 Nature de la couverture des risques

La branche CLP assume les risques liés aux placements dans leur intégralité. En cas de vieillesse, de décès et d'invalidité, le capital existant est versé, raison pour laquelle il n'y a pas de risques actuariels.

2.4.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne

Au cours de l'exercice sous revue, les avoirs d'épargne ont augmenté de 7.4 % (année précédente : 8.7 %).

Évolution et rémunération des avoirs d'épargne	CHF 2022	CHF 2021
État des avoirs d'épargne au 01.01	15'114'072'020	13'902'154'008
Apports de libre passage	4'415'379'347	4'137'815'928
Remboursements versements anticipés EPL / divorce	8'674'337	7'898'262
Prestations de libre passage en cas de sortie	-2'842'803'441	-2'534'060'326
Versements anticipés EPL / divorce	-57'988'830	-56'267'961
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-406'861'469	-339'950'156
Dissol. CP actifs résultant d'un décès en faveur de la Fondation (pas d'héritiers)	-722'847	-746'203
Dissolution pour contributions aux frais	-250'400	-215'000
Versements indus	7'722	-4'228'519
Rémunération des avoirs d'épargne	1'567'501	1'459'090
Intérêts moratoires	63'551	212'899
Total des avoirs d'épargne au 31.12	16'231'137'491	15'114'072'020

Durant l'exercice sous revue, les avoirs d'épargne ont été rémunérés à hauteur de 0.01 % (année précédente : 0.01 %).

2.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Total des avoirs d'épargne	16'231'137'491	15'114'072'020
Avoir de vieillesse obligatoire selon la LPP	10'382'579'649	9'684'303'909

Sur l'ensemble du capital de prévoyance de 16.2 milliards de francs, 64.0 % (année précédente : 64.1 %) étaient des avoirs de vieillesse obligatoires selon la LPP. Cela confirme l'observation faite depuis des années selon laquelle près d'un tiers des prestations de libre passage versées à l'institution supplétive relèvent de la part surobligatoire.

2.4.4 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques

Bien que la branche CLP ne soit pas exposée à des risques actuariels, la garantie octroyée sur la valeur no-minale et les possibilités restreintes d'assainissement nécessitent malgré tout une provision technique supplémentaire, à savoir la provision pour la protection du capital :

Évolution des provisions techniques	CHF 2022	CHF 2021
Provisions techniques au 01.01	453'422'000	417'064'000
Modification provision pour protection du capital	33'512'000	36'358'000
Total provisions techniques au 31.12	486'934'000	453'422'000

La valeur-cible de la provision pour la protection du capital est de 3.0 % de l'avoir d'épargne et a été entièrement atteinte.

2.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Cette branche n'est pas exposée à des risques actuariels.

2.4.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	16'718'071'491	15'567'494'020
Réserve de fluctuation de valeur	224'388'479	1'089'724'581
Fonds libres	0	162'719'466
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	16'942'459'970	16'819'938'068
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	101.3 %	108.0 %

Le degré de couverture a diminué de 6.7 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par le résultat négatif des placements de capitaux.

2.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

2.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2022	CHF 2021
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01	1'089'724'581	1'002'345'261
Modification à la charge (+) / au profit (-) du compte d'exploitation	-865'336'103	87'379'321
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12	224'388'479	1'089'724'582
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	1'036'520'433	1'089'724'582
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-812'131'955	0

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon la méthode Value at Risk avec un niveau de sécurité de 99.0 % et un horizon temporel de deux ans. Dans la branche CLP, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur était de 6.2 % (année précédente : 7.0 %) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. En raison des pertes enregistrées par les placements, la réserve de fluctuation de valeur n'était que partiellement couverte.

2.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges Min.	Marges Max.	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2021	Quote-part effective
Liquidités / Short Duration	59.5 %	53.5 %	65.5 %	10'410'627'251	61.0 %	10'201'315'065	60.4 %
Obligations Suisse	13.0 %	11.0 %	15.0 %	2'148'179'887	12.6 %	2'134'945'826	12.6 %
Obligations Monde AAA-AA	8.0 %	7.0 %	9.0 %	1'327'206'338	7.8 %	1'271'337'886	7.5 %
Obligations d'entreprises Monde	5.0 %	4.25 %	5.75 %	808'243'102	4.7 %	923'670'597	5.5 %
Obligations d'infrastructure Monde	1.0 %	0.0 %	1.5 %	141'215'918	0.8 %	0	0.0 %
Actions Suisse	2.5%	2.0 %	3.0 %	410'331'912	2.4 %	428'690'441	2.5 %
Actions Monde	6.0%	5.0 %	7.0 %	944'299'602	5.5 %	999'385'341	5.9 %
Actions marchés émergents	1.0%	0.5 %	1.5 %	138'711'190	0.8 %	154'747'660	0.9 %
Valeurs immobilières Suisse	4.0%	3.0 %	6.0 %	689'987'674	4.0 %	712'791'795	4.2 %
FX Overlay				54'414'074	0.3 %	50'894'376	0.3 %
Total placements de capitaux				17'073'216'948	100.0 %	16'877'778'986	100.0 %
Autres actifs				130'082'164		93'880'355	
Total du bilan				17'203'299'112		16'971'659'342	

La stratégie de placement pour la branche CLP n'a subi qu'un léger changement en 2022. Un point de pourcentage de l'allocation stratégique d'obligations d'entreprises Monde a été affecté et transféré à la catégorie de placement Obligations d'infrastructure Monde. Ces obligations d'entreprise Monde sont progressivement remplacées par des obligations d'infrastructure Monde.

Étant donné que la capacité d'exposition au risque est restée stable en raison de l'évolution opposée des taux d'intérêt et de la performance, il n'y a eu aucun changement dans l'allocation dynamique des actifs.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2021	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	1'301'798'477	7.6 %	1'155'973'115	6.8 %	50.0 %
Actions	1'447'792'555	8.5 %	1'535'855'359	9.1 %	50.0 %
Valeurs immobilières ¹	725'047'799	4.2 %	754'472'089	4.5 %	30.0 %
Valeurs immobilières Monde	29'803'169	0.2 %	36'731'368	0.2 %	10.0 %
Placements alternatifs (y c. créances non traditionnelles)	137'674'317	0.8 %	154'545'862	0.9 %	15.0 %
Infrastructure	18'490'542	0.1 %	0	0.0 %	10.0 %
Créances (fortune restante)	13'442'413'258	78.7 %	13'276'932'561	78.7 %	100.0 %
Total placements de capitaux	17'073'216'948	100.0 %	16'877'778'986	100.0 %	
Devises étrangères non assurées	238'525'199	1.4 %	379'694'921	2.2 %	30.0 %

¹ comprend également les actions immobilières suisses et étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans les catégories de placement « Actions Suisse » et « Actions Monde »

2.5.3 Explications du résultat net des placements

Grâce à la stratégie de placement conservatrice avec une part d'environ 60 % de liquidités / Short Duration, une perte plus importante a pu être évitée. La hausse des taux d'intérêt et la baisse des cours des actions ont entraîné des pertes de valorisation sur toutes les catégories de placement dans lesquelles les fonds de libre passage sont investis. En raison de la mise en œuvre des valeurs immobilières Suisse entre autres par le biais de fonds de placement cotés et non cotés, qui ont fait l'objet d'importantes corrections d'évaluation l'année dernière, des pertes ont malheureusement également été enregistrées dans cette catégorie.

La stratégie de placement CLP a été mise en œuvre sans écart important. L'évolution quasiment identique de la performance du portefeuille à celle du benchmark stratégique n'a donc pas été surprenante. La couverture étendue des risques de change a permis de réduire la volatilité souhaitée et de réduire la perte de 0.3 point de pourcentage.

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande CHF 31.12.2022	2022 Performance	2022 Benchmark	2022 Variation	Valeur marchande CHF 31.12.2021	2021 Performance
Liquidités / Short Duration	10'410'627'251	-0.5 %	-0.4 %	-0.1 %	10'201'315'065	-0.5 %
Obligations Suisse	2'148'179'887	-8.5 %	-8.5 %	0.0 %	2'134'945'826	-1.5 %
Obligations Monde AAA-AA	1'327'206'338	-20.5 %	-20.0 %	-0.5 %	1'271'337'886	-5.9 %
Obligations d'entreprises Monde	808'243'102	-16.1 %	-16.1 %	0.0 %	923'670'597	-1.5 %
Obligations d'infrastructure Monde	141'215'918	-16.4 %	-15.0 %	-1.4 %	0	0.0 %
Actions Suisse	410'331'912	-16.4 %	-16.5 %	0.1 %	428'690'441	23.1 %
Actions Monde	944'299'602	-16.6 %	-17.0 %	0.4 %	999'385'341	25.3 %
Actions marchés émergents	138'711'190	-18.9 %	-18.9 %	0.0 %	154'747'660	0.2 %
Valeurs immobilières Suisse	689'987'674	-6.2 %	-5.5 %	-0.7 %	712'791'795	7.1 %
FX Overlay	54'414'074				50'894'376	
Total global (avec couverture de change)	17'073'216'948	-5.7 %	-5.7 %	0.0 %	16'877'778'986	1.2 %
Total général (sans couverture de change)		-6.0 %	-5.9 %	-0.1 %		1.2 %

2.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Apports reçus non attribués	237'560'556	129'562'835
Engagements pour dommages éventuels	659'000	582'000
Engagements auprès d'autres branches de la Fondation	18'169'117	16'957'433
Impôt à la source	1'483'735	1'399'935
Engagements divers	794'349	767'932
Total autres dettes	258'666'756	149'270'134

Frais d'administration	CHF 2022	CHF 2021
Administration générale et amortissements	15'802'397	14'684'072
Organe de révision	39'118	46'448
Autorité de surveillance	65'125	64'875
Total frais d'administration	15'906'640	14'795'395

Financement des frais d'administration	CHF 2022	CHF 2021
Total frais d'administration	15'906'640	14'795'395
Contributions des personnes assurées aux frais	250'400	215'000
Résultat / déficit	15'656'240	14'580'395

À l'exception des versements anticipés et des mises en gage EPL, aucune contribution supplémentaire aux frais d'administration n'est prélevée depuis début 2011.

2.7 Comptes annuels Comptes de libre passage

Bilan Comptes de libre passage

ACTIF	Index	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Placements		17'203'052'849.62	16'971'487'313.29
Liquidités		127'622'144.56	91'042'571.92
Autres créances		1'331'944.37	1'621'987.01
Avoirs auprès de tiers		378'754.32	638'922.55
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		946'229.16	983'064.46
Avoirs auprès des destinataires		6'960.89	0.00
Placements de capitaux	2.5.2	17'073'216'947.78	16'877'778'986.49
Liquidités / Short Duration		10'410'627'250.55	10'201'315'064.71
Obligations Suisse		2'148'179'887.32	2'134'945'826.42
Obligations Monde AAA-AA		1'327'206'337.92	1'271'337'886.11
Obligations d'entreprises Monde		808'243'101.55	923'670'596.77
Obligations d'infrastructure Monde		141'215'918.45	0.00
Actions Suisse		410'331'912.22	428'690'440.87
Actions Monde		944'299'601.80	999'385'340.58
Actions marchés émergents		138'711'189.93	154'747'660.11
Valeurs immobilières Suisse		689'987'673.73	712'791'795.42
FX Overlay		54'414'074.31	50'894'375.50
Équipement d'exploitation		881'812.91	1'043'767.87
Compte de régularisation actif		246'262.17	172'028.32
Total des actifs		17'203'299'111.79	16'971'659'341.61
PASSIF	Index	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Engagements		258'666'755.52	149'270'133.68
Autres engagements	2.6	258'666'755.52	149'270'133.68
Compte de régularisation passif		2'172'386.42	2'451'139.62
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		16'718'071'491.23	15'567'494'020.39
Capital de prévoyance des personnes assurées actives	2.4.2	16'231'137'491.23	15'114'072'020.39
Provisions techniques	2.4.4	486'934'000.00	453'422'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	2.5.1	224'388'478.62	1'089'724'581.43
Capital de la Fondation, fonds libres		0.00	162'719'466.49
Capital de la Fondation		0.00	0.00
Fonds libres		0.00	162'719'466.49
Fonds libres au début de la période		162'719'466.49	109'668'916.61
Excédent des produits (+) / des charges (-)		-162'719'466.49	53'050'549.88
Total des passifs		17'203'299'111.79	16'971'659'341.61

Compte d'exploitation Comptes de libre passage

	Index	CHF 2022	CHF 2021
Prestations d'entrée		4'424'053'683.90	4'141'485'670.55
Apports de libre passage		4'415'379'347.37	4'133'587'408.77
Remboursements de versements anticipés EPL / divorce		8'674'336.53	7'898'261.78
Apports provenant de prestations d'entrée		4'424'053'683.90	4'141'485'670.55
Prestations réglementaires		-406'861'468.90	-339'950'156.28
Prestations en capital à la retraite		-353'053'427.40	-290'755'991.75
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-53'808'041.50	-49'194'164.53
Prestations de sortie		-2'900'792'271.96	-2'590'328'286.86
Prestations de libre passage en cas de sortie		-2'842'803'441.49	-2'534'060'325.86
Versements anticipés EPL / divorce		-57'988'830.47	-56'267'961.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-3'307'653'740.86	-2'930'278'443.14
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations		-1'150'513'919.54	-1'248'278'114.18
Dissolution / constitution du capital de prévoyance des personnes assurées actives		-1'115'434'418.21	-1'210'461'024.04
Dissolution / constitution de provisions techniques		-33'512'000.00	-36'358'000.00
Rémunération du capital épargne		-1'567'501.33	-1'459'090.14
Résultat net de l'activité d'assurance		-34'113'976.50	-37'070'886.77

	Index	CHF 2022	CHF 2021
Résultat net des placements	2.5.3	-978'048'020.52	192'034'763.39
Produits des placements de capitaux		-963'079'615.29	208'444'157.31
Résultat liquidités / Short Duration		-45'366'167.12	-47'494'863.38
Résultat obligations Suisse		-187'226'870.93	-29'031'920.83
Résultat obligations Monde		0.00	-8'275'358.87
Résultat obligations Monde AAA-AA		-293'606'498.32	-72'641'791.26
Résultat obligations d'entreprises Monde		-139'515'000.14	-7'109'288.64
Résultat des obligations d'infrastructure Monde		-27'765'778.79	0.00
Résultat actions Suisse		-64'232'665.81	88'235'634.45
Résultat actions Monde		-172'649'744.22	220'432'312.14
Résultat actions marchés émergents		-30'266'090.89	3'234'288.78
Résultat matières premières		0.00	3'261'935.10
Résultat valeurs immobilières Suisse		-38'741'675.26	50'773'852.93
Résultat FX Overlay		36'290'876.19	7'059'356.89
Frais de gestion de fortune		-14'554'315.96	-15'676'048.65
Charges d'intérêt		-414'089.27	-733'345.27
Autres produits		367'500.84	308'187.72
Produit de prestations fournies		250'400.00	215'000.00
Produits divers		117'100.84	93'187.72
Autres frais		-354'432.80	-46'798.70
Frais d'administration	2.6	-15'906'640.32	-14'795'394.87
Administration générale et amortissements		-15'802'397.06	-14'684'071.90
Organe de révision		-39'118.26	-46'447.97
Autorité de surveillance		-65'125.00	-64'875.00
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification réserve de fluctuation de valeur		-1'028'055'569.30	140'429'870.77
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	2.5.1	865'336'102.81	-87'379'320.89
Excédent des produits (+) / des charges (-)		-162'719'466.49	53'050'549.88

3 LPP Prévoyance professionnelle

3 LPP Prévoyance professionnelle

L'institution supplétive LPP assure le personnel des employeurs ainsi que les particuliers en cas d'assurance facultative dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Elle est tenue d'accepter tout employeur ou toute personne souhaitant être affilié-e, dans la mesure où il / elle remplit les conditions légales. Sur mandat de la Confédération, l'institution supplétive affine d'office les employeurs qui ne remplissent pas leur obligation d'affiliation à une institution de prévoyance. Elle fournit en outre les prestations légales pour les personnes salariées ou leurs survivant-e-s, si l'employeur ne s'est pas encore affilié à une institution de prévoyance. Sur demande, la Fondation transforme une prestation de sortie suite à un divorce en rente si cette prestation de sortie ne peut pas être transférée à une institution de prévoyance.

Des différences importantes dans la branche LPP par rapport à d'autres institutions de prévoyance découlent également du rôle spécifique de l'institution supplétive. Le nombre annuel élevé des nouvelles affiliations et des résiliations de contrats constitue un défi, dû principalement aux affiliations d'office ainsi qu'aux microentreprises et ménages privés. L'institution supplétive doit admettre par obligation de contracter toutes les entreprises qui s'annoncent à elle. Près d'un quart de toutes les affiliations à l'institution supplétive sont des affiliations d'office, souvent rétroactives. Ces procédures sont très lourdes et engendrent des coûts importants. Dans de nombreux cas, les personnes assurées ne disposent pas des ressources financières pour payer les cotisations. Les frais correspondants en vue de l'introduction de procédures d'insolvabilité sont par conséquent élevés. Les pertes résultant d'insolvabilités peuvent être facturées au Fonds de Garantie LPP conformément à l'art. 56, al. 1, let. b, LPP.

Ces faits ne doivent toutefois pas occulter le fait que l'institution supplétive compte dans son portefeuille un grand nombre de clientes et clients avec lesquels elle collabore sur une base stable depuis des années.

3.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés LPP		2022	2021
Nombre de personnes assurées actives		42'806	42'646
Nombre de rentes versées		8'426	7'916
Nombre d'entreprises / affiliations		27'408	26'816
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	-386'406'350	209'831'514
Rendement sur les placements de capitaux		-12.8 %	4.2 %
Taux de frais TER ²		0.20 %	0.18 %
Taux de transparence en matière de frais		100.0 %	100.0 %
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	2'758'315'303	3'195'123'883
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	2'601'611'863	2'652'014'094
Degré de couverture (effectif) ²		106.0 %	120.5 %
Degré de couverture (théorique) ²		118.7 %	122.3 %
Frais d'administration par personne assurée	CHF	250.32	243.45

¹ avant modification de la réserve de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre 8 « Lexique et liste des abréviations »

Sur les 42'806 personnes assurées actives à la fin 2022, 9'189 étaient des personnes assurées sorties avec une prestation de libre passage non encore versée. Le rendement négatif sur les placements de capitaux de -12.8 % a entraîné une réduction significative du degré de couverture à 106.0 %.

3.2 Bases et organisation

Employeurs affiliés

Conformément à son mandat légal (art. 60 LPP), l'institution supplétive est tenue d'affilier volontairement ou d'office les employeurs et d'admettre les personnes qui souhaitent s'assurer à titre facultatif. Le nombre d'affiliations est présenté dans le tableau ci-après, réparti selon chaque tâche légale :

Entreprises / affiliations	Nombre 31.12.2022	Nombre 31.12.2021
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	6'090	5'739
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60, al. 2, let. b, LPP)	16'945	16'844
Total employeurs / entreprises	23'035	22'583
Personnes exerçant une activité indépendante (art. 44 LPP)	453	423
Personnes exerçant une activité lucrative au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	243	237
Maintien facultatif de la prévoyance de personnes individuelles (art. 47 LPP)	363	463
Total affiliations individuelles	1'059	1'123
Affiliations uniquement avec rentes	3'313	3'110
Total entreprises / affiliations	27'407	26'816

3.3 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

3.3.1 Personnes assurées actives

Le nombre de personnes assurées se répartit comme suit, selon la même structure que pour les affiliations :

Personnes assurées actives	Nombre 31.12.2022	Nombre 31.12.2021
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	13'174	12'333
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60, al. 2, let. b, LPP)	28'573	29'190
Total des personnes assurées actives auprès d'entreprises affiliées	41'747	41'523
Personnes exerçant une activité indépendante (art. 44 LPP)	453	423
Personnes exerçant une activité lucrative au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	243	237
Maintien facultatif de la prévoyance de personnes individuelles (art. 47 LPP)	363	463
Total affiliations individuelles	1'059	1'123
Total personnes assurées actives	42'806	42'646
dont personnes assurées actives avec prestation de sortie à transférer (art. 2 LFLP)	9'189	7'747

Évolution de l'effectif des personnes assurées actives	Nombre 2022	Nombre 2021
Nombre de personnes assurées actives au 01.01	42'646	37'624
Entrées	15'911	16'234
Sorties	-15'751	-11'212
Nombre de personnes assurées actives au 31.12	42'806	42'646

Comme les années précédentes, l'effectif a connu un important bouleversement au cours de l'exercice sous revue. Avec les mutations la branche LPP a traité un grand nombre d'opérations représentant une lourde charge de travail.

3.3.2 Bénéficiaires de rentes

Dans la branche LPP, les risques vieillesse, décès et invalidité sont assurés. Sauf en cas de versement en capital, par exemple lors d'un départ à la retraite, il résulte en général des rentes en cas de prestation. Dans le tableau suivant, le nombre de bénéficiaires de rentes est présenté séparément selon les différents types de rentes :

Effectif et nombre de bénéficiaires de rentes	Nombre 31.12.2022	Nombre Sorties	Nombre Entrées	Nombre 31.12.2021
Rentes de vieillesse	6'177	158	528	5'807
Rentes provenant de divorce	18	0	1	17
Rentes d'invalidité	945	25	76	894
Rentes de conjoint	806	24	106	724
Rentes pour enfants	480	94	100	474
Total bénéficiaires de rentes	8'426	301	811	7'916

Plus de la moitié des 528 rentes de vieillesse nouvellement versées relèvent du plan de prévoyance FAR.

3.4 Nature de l'application du but

3.4.1 Explications des plans de prévoyance

La branche LPP offre les plans de prévoyance suivants :

- AN** Prévoyance obligatoire pour toutes les affiliations d'entreprises en Suisse
- ANWG** Maintien facultatif de la prévoyance globale dans le plan AN (art. 47a LPP)
- ANWR** Maintien facultatif de la prévoyance risque dans le plan AN (art. 47a LPP)
- VAS** Rentes provenant du partage de la prévoyance professionnelle suite à un divorce
- MA** Prévoyance facultative pour les personnes assurées au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)
- SE** Prévoyance facultative pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante (art. 44 LPP)
- WG20** Maintien facultatif de la prévoyance globale (art. 47 LPP) (affiliations à partir de 2020)
- WO20** Maintien facultatif de la prévoyance vieillesse sans assurance risque (art. 47 LPP) (affiliations à partir de 2020)
- WR** Maintien facultatif de l'assurance de risque des personnes au chômage (art. 47 LPP)

Les plans de prévoyance suivants sont clôturés :

- FAR** Fondation pour la retraite anticipée flexible dans le secteur principal de la construction
- MPR** Fondation MPR (enveloppe des édifices, peinture et plâtrerie) ; marbre
- WA** Maintien facultatif de la prévoyance vieillesse avec exonération du paiement des cotisations en cas d'invalidité (art. 47 LPP)
- WG** Maintien facultatif de la prévoyance globale (art. 47 LPP)
- WO** Maintien facultatif de la prévoyance vieillesse sans assurance risque (art. 47 LPP)

Les plans de prévoyance sont des plans en primauté des cotisations selon la LPP. Dans les plans de prévoyance SE, WG20 et WO20, il est également possible d'assurer les parties du revenu annuel soumis à l'AVS qui se situent entre le salaire maximal selon l'art. 8 LPP et le salaire maximum en vigueur selon la LAA. Tant les prestations de vieillesse que celles en cas de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible ou projeté.

3.4.2 Financement, méthodes de financement

Dans les plans de prévoyance AN et MA, l'employeur prend en charge au moins la moitié des cotisations et la personne assurée le reste. Dans le cadre des assurances facultatives (plans SE et W), la personne assurée verse la totalité de la cotisation. Pour la Fondation FAR, les cotisations d'épargne sont financées en totalité par l'employeur, tandis que les cotisations de risque sont financées en totalité par la personne assurée.

3.4.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes de survivants et d'invalidité de la branche LPP seront versées au 1^{er} janvier 2023 avec adaptation au renchérissement, conformément à la loi.

Le Conseil de fondation a décidé de ne pas adapter les rentes de vieillesse au renchérissement.

3.5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

3.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est autonome. La branche LPP assume elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité et supporte également les risques liés aux placements dans leur intégralité.

3.5.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne (capital de prévoyance personnes assurées actives)

Au cours de l'exercice sous revue, les avoirs d'épargne ont diminué de 10.2 % (année précédente : réduction de 10.4 %).

Évolution et rémunération des avoirs d'épargne	CHF 2022	CHF 2021
Avoir d'épargne des personnes assurées actives au 01.01	1'015'959'387	1'133'622'831
Cotisations d'épargne personnes salariées	57'480'824	57'218'650
Cotisations d'épargne employeurs	64'979'905	72'714'502
Autres cotisations et apports	862'814	781'098
Apports de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	154'025'527	151'126'401
Remboursements versements anticipés EPL / divorce	1'227'247	844'988
Rachat années de cotisation / répartition mesures spéciales, etc.	4'868'129	3'654'039
Prestations de libre passage en cas de sortie	-181'253'744	-175'054'541
Versements anticipés EPL / divorce	-3'375'925	-3'029'703
Versements des avoirs d'épargne à la dissolution du contrat	-25'163'033	-25'292'879
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-185'478'803	-207'890'366
Dissol. CP actifs résultant d'un décès en faveur de la Fondation (pas d'héritiers)	-296'985	-356'592
Rémunération des avoirs d'épargne	8'652'666	7'620'960
Total des avoirs d'épargne des personnes assurées actives au 31.12	912'488'008	1'015'959'387

Les avoirs d'épargne ont baissé de 103.5 millions de francs par rapport à l'année précédente (année précédente : réduction de 117.7 millions de francs). Cette évolution s'explique principalement par la diminution du nombre de personne assurées dans le plan de prévoyance FAR clôturé.

L'avoir de vieillesse selon la LPP a été rémunéré à 1.25 % (année précédente : 1.0 %). Au cours de l'exercice sous revue, l'avoir de vieillesse surobligatoire a été rémunéré à 0.35 % (année précédente : 0.1 %) et les comptes complémentaires ont été rémunérés à 0.01 % (année précédente : 0.01 %).

3.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Total des avoirs d'épargne personnes assurées actives	912'488'008	1'015'959'387
Avoirs de vieillesse selon la LPP	738'659'371	824'603'341

Sur l'ensemble du capital de prévoyance des personnes assurées actives de 912.5 millions de francs, 81.0 % (année précédente : 81.2 %) étaient des avoirs de vieillesse obligatoires selon la LPP. Conformément à son mandat légal, l'institution supplétive gère principalement la prévoyance dans le régime obligatoire LPP.

3.5.4 Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

Le capital de couverture des rentes en cours a augmenté de 5.6 % (année précédente : 12.0 %).

Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	CHF 2022	CHF 2021
Capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes au 01.01	1'379'538'706	1'231'601'158
Rentes versées et prestations en capital	-82'235'274	-76'825'237
Capital de couverture nouvelles rentes d'invalidité et cas de décès	135'772'458	152'082'462
Gain (-) / perte (+) de mortalité résultant des rentes	997'000	-3'811'000
Rémunération du capital de couverture	21'269'000	19'140'000
Modification des bases techniques	0	63'010'622
Divers	960'964	-5'659'299
Total capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes au 31.12	1'456'302'855	1'379'538'706

Le capital de couverture des bénéficiaires de rentes a été rémunéré au cours de l'exercice sous revue au taux d'intérêt technique en vigueur en 2022 de 1.5 %.

En 2021, la position « Modification des bases techniques » était principalement constituée d'adaptations suite à l'introduction des tables de générations LPP 2020. En 2022, les bases techniques sont restées inchangées.

Le capital de couverture total de 1'456 millions de francs était réparti comme suit entre les différents types de rente :

Capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Capital de couverture pour rentes de vieillesse	1'224'534'806	1'161'370'856
Capital de couverture pour rentes provenant de divorce	3'931'637	3'824'956
Capital de couverture pour rentes d'invalidité	142'562'281	136'437'929
Capital de couverture pour rentes de conjoint	78'358'794	70'987'751
Capital de couverture pour rentes pour enfants	6'915'337	6'917'214
Total capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	1'456'302'855	1'379'538'706

Environ la moitié de l'augmentation du capital de couverture pour les rentes de vieillesse provient des départs à la retraite dans le plan de prévoyance FAR. Fin 2022, le portefeuille de rentes de ce plan se composait de 3'371 (année précédente : 3'157) rentes de vieillesse avec un capital de couverture de 637.8 millions de francs (année précédente : 595.3 millions de francs).

3.5.5 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Provision pour taux de conversion excessif	116'955'000	138'101'000
Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	75'672'000	77'158'000
Provision pour cas de surassurance	1'881'000	2'393'000
Provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives	17'680'000	18'120'000
Provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes	8'170'000	7'998'000
Provision pour adaptations obligatoires au renchérissement (rentes)	12'463'000	12'746'000
Total provisions techniques	232'821'000	256'516'000

Provision pour taux de conversion excessif

En cas de retraite ordinaire à l'âge de 65 / 64 ans (hommes / femmes), l'avoir de vieillesse obligatoire selon la LPP est converti en rente de vieillesse au taux de 6.8%. Un taux de conversion conforme aux bases de calcul actuelles LPP 2020 et un taux d'intérêt technique de 1.5% seraient nettement inférieurs. Une provision est constituée afin de préfinancer les pertes sur les retraites qui en découlent. Elle couvre les pertes sur les retraites attendues pour un départ à la retraite normal à 65 / 64 ans des personnes assurées actives qui ont 58 ans révolus à la date de clôture du bilan, en tenant compte d'un taux de retrait en capital de 40%.

Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR)

Pour les nouveaux cas de prestations suite à une invalidité ou un décès, plusieurs années s'écoulent souvent entre la survenance du sinistre et l'annonce du cas de prestations. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve des nouvelles adhésions en cas d'invalidité et de décès ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.

Provision pour cas de surassurance

Cette provision est constituée pour les rentes d'invalidité entièrement ou partiellement réduites à la date de clôture du bilan. Étant donné que cette réduction peut diminuer de nouveau, par exemple si une rente pour enfant n'est plus payable ou si des prestations de survivants doivent être versées en cas de décès pour des raisons autres qu'une invalidité accidentelle, il convient de prévoir une provision à cet effet.

Provision pour fluctuation du risque

Cette provision comprend une composante pour « fluctuation du risque des personnes assurées actives » et pour « fluctuations du risque des bénéficiaires de rentes ».

La valeur-cible de la provision pour « fluctuation du risque des personnes assurées actives » est définie sur la base d'une analyse des risques avec un taux d'intérêt technique de 1.5 % et un niveau de sécurité de 99.0 %. Au cours de l'exercice sous revue, la valeur-cible s'élevait à 3.5 millions de francs (année précédente : 3.6 millions de francs). Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur-cible) et un maximum (cinq fois la valeur-cible). Au cours de l'exercice sous revue, cette provision a diminué, passant de 18.1 millions de francs l'année précédente à 17.7 millions de francs.

La provision pour « fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes » correspond à un pourcentage du capital de couverture des bénéficiaires de rentes. Le taux est fixé en fonction du nombre de rentes. Au cours de l'exercice sous revue, cette provision s'élevait à 0.6 % (année précédente 0.6 %) du capital de couverture des rentes viagères.

Provision pour adaptations obligatoires au renchérissement (rentes)

La provision pour adaptations au renchérissement préfinance les coûts attendus des futures adaptations des rentes en cours au renchérissement à hauteur de 1.0 % par an. La provision est calculée en fonction du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes ayant droit à une rente et de la durée moyenne de versement de la rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite de 64 / 65 ans ou jusqu'à l'âge terme de 25 ans pour les rentes pour enfants.

Évolution générale des provisions techniques

Les provisions techniques ont diminué de 9.2 % (réduction de 34.6 % l'année précédente). Les composantes suivantes sont à l'origine de la baisse de 23.7 millions de francs (année précédente : 135.5 millions de francs) :

Évolution des provisions techniques	CHF 2022	CHF 2021
Provisions techniques au 01.01	256'516'000	392'041'000
Modification provision pour changement de tarif / longévité	0	-30'603'000
Modification provision pour taux de conversion excessif	-21'146'000	12'702'000
Modification provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	-1'486'000	-3'865'000
Modification provision pour cas de surassurance	-512'000	-3'042'000
Modification provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives	-440'000	-4'035'000
Modification provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes	172'000	572'000
Modification provision pour la conversion en tables de générations	0	-120'000'000
Modification provision pour adaptations oblig. au renchérissement (rentes)	-283'000	12'746'000
Total provisions techniques au 31.12	232'821'000	256'516'000

3.5.6 Résultats de l'expertise actuarielle

L'expertise actuarielle du 31 décembre 2020 montre que la situation financière reste bonne grâce à la réserve de fluctuation de valeur disponible et aux provisions bien constituées.

3.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rentes ont été déterminés sur la base des tables de générations LPP 2020 avec le modèle de projection OFS 2018 et un taux d'intérêt technique de 1.5%.

3.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Au cours de l'exercice sous revue, les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont restés inchangés.

3.5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'601'611'863	2'652'014'094
Réserve de fluctuation de valeur	156'698'440	543'104'790
Capital de la Fondation	5'000	5'000
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	2'758'315'303	3'195'123'883
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	106.0 %	120.5 %

Le degré de couverture a diminué de 14.5 points de pourcentage. Cette évolution s'explique principalement par le résultat négatif des placements de capitaux.

3.6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

3.6.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2022	CHF 2021
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01	543'104'790	333'273'276
Modification à la charge (+) / au profit (-) du compte d'exploitation	-386'406'350	209'831'514
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12	156'698'440	543'104'790
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	486'501'418	591'399'143
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-329'802'978	-48'294'353

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon la méthode Value at Risk avec un niveau de sécurité de 99.0 % et un horizon temporel de deux ans. Dans la branche LPP, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur s'élevait à 18.7 % (année précédente : 22.3 %) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Cette baisse s'explique par le rendement plus élevé attendu sur les placements de capitaux.

3.6.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges min.	Marges max.	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2021	Quote-part effective
Liquidités / Short Duration	1.0 %	0.0 %	5.0 %	17'075'831	0.6 %	34'178'108	1.1 %
Obligations Suisse	34.0 %	30.0 %	38.0 %	890'348'120	33.7 %	1'270'982'958	41.3 %
Obligations Monde AAA-AA	3.0 %	0.0 %	5.0 %	73'061'282	2.8 %	204'229'224	6.6 %
Obligations d'entreprises Monde	13.0 %	11.0 %	15.0 %	348'143'144	13.2 %	325'008'292	10.6 %
Obligations à haut rendement Monde	2.0 %	0.0 %	3.0 %	53'564'080	2.0 %	60'781'660	2.0 %
Obligations d'infrastructure Monde	3.0 %	0.0 %	5.0 %	77'260'761	2.9 %	0	0.0 %
Actions Suisse	6.0 %	5.0 %	7.0 %	154'040'230	5.8 %	163'338'131	5.3 %
Actions Monde	19.0 %	17.0 %	21.0 %	491'952'208	18.6 %	469'440'249	15.3 %
Actions marchés émergents	2.0 %	1.0 %	3.0 %	49'672'492	1.9 %	68'997'479	2.2 %
Valeurs immobilières Suisse	13.0 %	9.0 %	15.0 %	359'604'413	13.6 %	407'569'163	13.3 %
Valeurs immobilières Monde	4.0 %	1.0 %	5.0 %	108'188'254	4.1 %	54'673'435	1.8 %
FX Overlay				20'890'677	0.8 %	14'600'287	0.5 %
Total placements de capitaux				2'643'801'491	100.0 %	3'073'798'986	100.0 %
Autres actifs				206'036'134		202'616'913	
Total du bilan				2'849'837'625		3'276'415'900	

Au début et au milieu de l'année, l'augmentation du budget de risque décidée par le Conseil de fondation fin 2021 a été mise en œuvre dans la stratégie de placement. Les quotes-parts des obligations d'entreprises, des actions et des valeurs immobilières Monde ont été augmentées, tandis que les obligations Suisse et les obligations Monde AAA-AA ont été réduites. La catégorie de placement obligations d'infrastructure Monde a été intégrée aux placements et mise en œuvre temporairement au moyen d'obligations d'entreprises Monde. Ces obligations d'entreprise Monde sont progressivement remplacées par des obligations d'infrastructure Monde.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur	Quote-part effective	Valeur	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
	marchande CHF 31.12.2022		marchande CHF 31.12.2021		
Titres hypothécaires	389'920'739	14.7 %	548'315'264	17.8 %	50 %
Actions	672'740'344	25.4 %	680'191'216	22.1 %	50 %
Valeurs immobilières ¹	485'292'719	18.4 %	481'382'008	15.7 %	30 %
Valeurs immobilières Monde	123'714'825	4.7 %	71'927'223	2.3 %	10 %
Placements alternatifs (y compris créances non trad.)	36'662'020	1.4 %	39'434'920	1.3 %	15 %
Infrastructure	9'956'446	0.4 %	0	0.0 %	10 %
Créances (fortune restante)	1'049'229'223	39.7 %	1'324'475'578	43.1 %	100 %
Total placements de capitaux	2'643'801'491	100.0 %	3'073'798'986	100.0 %	
Devises étrangères non assurées	80'353'305	3.0 %	158'377'881	5.2 %	30.0 %

¹ comprend également les actions immobilières suisses et étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement attribuées aux catégories de placement « Actions Suisse » et « Actions Monde »

Toutes les fourchettes réglementaires, les limites par catégories ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

3.6.3 Explications du résultat net des placements

Toutes les catégories de placement dans lesquelles la branche LPP a investi ont contribué à la perte annuelle de -12.8 %. L'écart de rendement élevé de 2.4 points de pourcentage entre le benchmark stratégique et le portefeuille est frappant. Cette diminution des pertes s'explique principalement par la durée nettement plus courte (risque d'intérêt) de la mise en œuvre des obligations Suisse. En revanche, le résultat des valeurs immobilières Suisse, qui résulte de pertes sur des fonds immobiliers cotés ou négociables, est décevant.

La couverture étendue des risques de change a permis de réduire les risques escomptés. Elle a eu une influence légèrement négative sur la performance.

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande CHF 31.12.2022	2022 Performance	2022 Benchmark	2022 Variation	Valeur marchande CHF 31.12.2021	2021 Performance
Liquidités / Short Duration	17'075'831	-1.4 %	-0.4 %	-1.0 %	34'178'108	-1.1 %
Obligations Suisse	890'348'120	-9.9 %	-17.0 %	7.1 %	1'270'982'958	-1.4 %
Obligations Monde AAA-AA	73'061'282	-20.5 %	-20.0 %	-0.5 %	204'229'224	-5.9 %
Obligations d'entreprises Monde	348'143'144	-16.1 %	-16.1 %	0.0 %	325'008'292	-1.5 %
Obligations à haut rendement Monde	53'564'080	-11.7 %	-10.9 %	-0.8 %	60'781'660	-3.4 %
Obligations d'infrastructure Monde	77'260'761	-16.0 %	-15.0 %	-1.0 %	0	0.0 %
Actions Suisse	154'040'230	-16.4 %	-16.5 %	0.1 %	163'338'131	23.1 %
Actions Monde	491'952'208	-16.7 %	-17.0 %	0.3 %	469'440'249	25.3 %
Actions marchés émergents	49'672'492	-19.0 %	-18.9 %	-0.1 %	68'997'479	0.4 %
Valeurs immobilières Suisse	359'604'413	-9.7 %	-8.9 %	-0.8 %	407'569'163	7.9 %
Valeurs immobilières Monde	108'188'254	-3.7 %	-3.7 %	0.0 %	54'673'435	7.8 %
FX Overlay	20'890'677				14'600'287	
Total global (avec couverture de change)	2'643'801'491	-12.8 %	-15.2 %	2.4 %	3'073'798'986	4.2 %
Total général (sans couverture de change)		-12.7 %	-15.0 %	2.3 %		4.4 %

3.6.4 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Créances envers les personnes qui paient des cotisations	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Créances envers les personnes qui paient des cotisations	125'039'318	123'424'113

Aucun placement n'est effectué auprès des employeurs affiliés. À la date de clôture du bilan, les créances envers les personnes qui paient des cotisations s'élevaient à 125 millions de francs (exercice précédent : 123 millions de francs). Les créances se composaient essentiellement des cotisations d'épargne et de risque pour employeurs et salarié-e-s, mais aussi des produits d'intérêts sur ces créances ainsi que des coûts refacturés et des frais réglementaires. Les créances non recouvrables envers des personnes qui paient des cotisations sont réglées avec le Fonds de Garantie (cf. également Justificatif d'avoirs auprès du Fonds de Garantie pour insolvabilité au chapitre 3.7).

Réserves de cotisations des employeurs	CHF 2022	CHF 2021
Réserves de cotisations des employeurs au 01.01	311'791	254'567
Apports	58'000	122'216
Versements	-43'214	-30'509
Compensation avec cotisations d'employeur	-40'251	-34'483
Total réserves de cotisations des employeurs au 31.12	286'326	311'791

Les réserves de cotisations des employeurs sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit de réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à utilisation. Les réserves de cotisations des employeurs ne sont pas rémunérées.

3.7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Avoir auprès du FdG pour insolvabilité (art. 56 LPP)	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Solde des avoirs auprès du FdG pour insolvabilité au 01.01	16'198'192	13'083'830
Demandes au FdG pour insolvabilité	17'917'119	20'170'454
Paiements du FdG pour insolvabilité pour l'exercice sous revue	-20'491'464	-14'458'714
Paiements du FdG pour insolvabilité pour les années précédentes	-123'964	0
Réception ultérieure dividende de faillite	-1'585'671	-1'635'644
Compensations des avoirs de vieillesse pour insolvabilité	-1'433'344	-1'863'967
Remboursements au FdG pour insolvabilité	1'212'799	2'350'964
Écritures de correction et autres comptabilisations	17'245	10'245
Attributions / amortissements de l'avoir auprès du FdG pour insolvabilité ¹	-184'130	-1'458'976
Solde final des avoirs auprès du FdG pour insolvabilité, art. 56 LPP	11'526'782	16'198'192

¹ Impact sur le résultat ; voir compte d'exploitation

Avoir auprès du FdG subsides et cotisations	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Créance FdG subsides et cotisations	5'094'933	4'648'112
Créance FdG subsides et cotisations mutation années précédentes	523'732	190'598
Total	5'618'665	4'838'710

L'avoir auprès du Fonds de garantie résultant de subsides et cotisations était constitué du solde des subsides du FdG pour structure d'âge défavorable, déduction faite des cotisations ordinaires de l'institution supplétive au FdG pour l'année sous revue 2022 et de calculs de mutation rétroactifs pour les années précédentes.

Avoirs auprès du FdG art. 12 LPP	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Avoirs FdG art. 12 LPP	7'367'237	5'492'586
Compte de régularisation actif FdG art. 12 LPP	12'875'287	12'048'259
Total	20'242'524	17'540'845

L'avoir FdG art. 12 LPP se composait du solde pour les cas FdG clôturés selon l'art. 12 LPP, facturés au Fonds de garantie au cours de l'année sous revue 2022 et de l'année précédente. Les paiements futurs attendus pour les cas FdG selon l'art. 12 LPP ont été pris en compte comme compte de régularisation actif.

Autres dettes	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Apports reçus non attribués	8'898'662	12'957'726
Cotisations payées d'avance par les entreprises	5'057'006	4'177'942
Impôt à la source	115'968	178'009
Engagements divers	640'431	638'508
Total autres dettes	14'712'067	17'952'185

Produits divers	CHF 2022	CHF 2021
Réimputation émoluments	2'154'387	1'654'779
Commission pour traitement impôt à la source	10'979	11'628
Divers	150'803	71'516
Total produits divers	2'316'169	1'737'923

Frais d'administration	CHF 2022	CHF 2021
Administration générale et amortissements	12'607'622	12'106'352
Organe de révision	67'568	80'228
Expert-e en prévoyance professionnelle	36'780	55'883
Autorité de surveillance	51'500	51'625
Autres honoraires	60'969	15'419
Total frais d'administration	12'824'438	12'309'508

Financement des frais d'administration	CHF 2022	CHF 2021
Total frais d'administration	12'824'438	12'309'508
Cotisations ordinaires des personnes assurées et des employeurs	13'378'219	13'973'483
Contributions au frais pour dépenses spéciales	6'925'359	5'829'830
Total cotisations	20'303'578	19'803'313
Résultat / excédent de financement	7'479'140	7'493'806

Les contributions aux frais pour dépenses spéciales sont, entre autres, des frais de rappel et de recouvrement, des frais pour dépôts d'insolvabilité auprès du Fonds de Garantie et des frais de résiliation de la convention d'affiliation. Les contributions aux frais pour dépenses spéciales correspondent au produit de prestations fournies.

3.8 Comptes annuels Prévoyance professionnelle

Bilan Prévoyance professionnelle

ACTIF	Index	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Placements		2'836'401'958.54	3'262'815'182.59
Liquidités		18'107'397.86	15'613'820.63
Créances envers les personnes qui paient des cotisations	3.6.4	125'039'317.93	123'424'113.13
Autres créances		48'153'566.58	48'439'341.53
Avoirs auprès d'autres branches	3.7	20'690'871.55	19'438'005.09
Avoirs auprès de tiers		301'197.85	531'091.82
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		813'592.27	878'591.48
Avoirs auprès du FdG art. 56 LPP	3.7	11'526'782.01	16'198'192.35
Avoirs auprès du FdG art. 12 LPP	3.7	7'367'236.64	5'492'586.41
Avoirs auprès du FdG subsides et cotisations	3.7	5'618'665.00	4'838'710.00
Avoirs auprès des destinataires		1'835'221.26	1'062'164.38
Placements de capitaux	3.6.2	2'643'801'491.14	3'073'798'986.29
Liquidités / Short Duration		17'075'831.10	34'178'108.47
Obligations Suisse		890'348'119.69	1'270'982'957.51
Obligations Monde AAA-AA		73'061'282.13	204'229'224.35
Obligations d'entreprises Monde		348'143'143.92	325'008'292.22
Obligations à haut rendement Monde		53'564'080.30	60'781'659.69
Obligations d'infrastructure Monde		77'260'760.51	0.00
Actions Suisse		154'040'229.74	163'338'131.17
Actions Monde		491'952'208.33	469'440'249.37
Actions marchés émergents		49'672'491.56	68'997'479.14
Valeurs immobilières Suisse		359'604'412.77	407'569'163.22
Valeurs immobilières Monde		108'188'253.66	54'673'434.62
FX Overlay		20'890'677.43	14'600'286.53
Équipement d'exploitation		1'300'185.03	1'538'921.01
Compte de régularisation actif		13'435'666.94	13'600'717.11
Total des actifs		2'849'837'625.48	3'276'415'899.70

Bilan Prévoyance professionnelle

PASSIF	Index	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Engagements		89'939'058.68	79'355'964.49
Prestations de libre passage et rentes non encore versées		75'226'992.15	61'403'779.28
Autres dettes	3.7	14'712'066.53	17'952'185.21
Compte de régularisation passif		1'296'938.06	1'624'260.79
Réserve de cotisations de l'employeur	3.6.4	286'325.96	311'791.13
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'601'611'862.90	2'652'014'093.71
Capital de prévoyance des personnes assurées actives	3.5.2	912'488'008.10	1'015'959'387.43
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	3.5.4	1'456'302'854.80	1'379'538'706.28
Provisions techniques	3.5.5	232'821'000.00	256'516'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	3.6.1	156'698'439.88	543'104'789.58
Capital de la Fondation, fonds libres		5'000.00	5'000.00
Capital de la Fondation		5'000.00	5'000.00
Fonds libres		0.00	0.00
Fonds libres au début de la période		0.00	0.00
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00
Total des passifs		2'849'837'625.48	3'276'415'899.70

Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle

	Index	CHF 2022	CHF 2021
Cotisations et apports ordinaires et autres		193'944'229.19	218'073'187.59
Cotisations des personnes salariées		89'913'314.15	94'028'832.29
Cotisations des employeurs		90'130'805.80	98'591'549.67
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations		-40'251.28	-34'483.15
Primes uniques et rachats		4'868'129.38	3'654'038.95
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		58'000.00	122'215.70
Indemnité FdG art. 12 LPP	3.7	2'701'678.67	17'605'680.92
Subsides FdG pour structure d'âge défavorable	3.7	6'496'682.00	5'869'047.00
Attribution / amortissement des créances FdG art. 56 LPP	3.7	-184'129.53	-1'763'693.79
Prestations d'entrée		155'525'515.91	152'920'588.66
Apports de libre passage		154'298'268.91	152'125'404.28
Apports en cas de reprises d'effectifs de personnes assurées		0.00	-49'803.99
Remboursements de versements anticipés EPL / divorce		1'227'247.00	844'988.37
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		349'469'745.10	370'993'776.25
Prestations réglementaires		-177'387'725.42	-178'651'574.09
Rentes de vieillesse		-69'767'703.69	-64'715'523.76
Rentes de survivants		-4'253'485.98	-3'793'412.31
Rentes d'invalidité		-6'820'639.62	-6'902'700.32
Rentes pour enfants		-1'022'163.80	-1'094'110.84
Prestations en capital à la retraite		-94'963'894.05	-101'442'010.60
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-2'054'402.45	-2'424'147.26
Prestations de libre passage en cas de sinistres		1'494'564.17	1'720'331.00
Prestations de sortie		-211'094'916.83	-204'519'122.93
Prestations de libre passage en cas de sortie		-181'253'744.24	-175'054'541.36
Prestation de libre passage en cas de résiliation du contrat		-25'163'033.27	-25'292'879.16
Versement des droits fondés sur des liquidations partielles	6.9.1	0.00	0.00
Versement du capital de couverture en cas de résiliation du contrat		-1'259'000.02	-1'111'490.41
Versement RCE en cas de résiliation du contrat		-43'213.89	-30'508.75
Versements anticipés EPL / divorce		-3'375'925.41	-3'029'703.25
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-388'482'642.25	-383'170'697.02
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations		50'427'695.98	105'193'671.34
Dissolution / constitution du capital de prévoyance des personnes assurées actives		112'124'045.58	125'284'403.25
Dissolution / constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		-76'764'148.52	-147'937'548.42
Dissolution / constitution de provisions techniques		23'695'000.00	135'525'000.00
Rémunération du capital d'épargne		-8'652'666.25	-7'620'959.69
Dissolution / constitution de réserves de cotisations		25'465.17	-57'223.80
Charges d'assurance		-1'068'615.00	-1'030'337.00
Cotisations au FdG pour structure d'âge défavorable	3.7	-1'068'615.00	-1'030'337.00
Résultat net de l'activité d'assurance		10'346'183.83	91'986'413.57

Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle

	Index	CHF 2022	CHF 2021
Résultat net des placements	3.6.3	-390'336'610.54	125'266'639.57
Produits des placements de capitaux		-386'183'949.47	129'995'759.91
Résultat liquidités / Short Duration		-38'982.60	-202'912.42
Résultat obligations Suisse		-110'963'543.37	-17'785'318.47
Résultat obligations Monde		0.00	-2'755'339.18
Résultat obligations Monde AAA-AA		-19'136'211.62	-12'719'011.19
Résultat obligations d'entreprises Monde		-64'317'501.85	-4'055'136.87
Résultat obligations à haut rendement Monde		-6'922'977.39	-1'201'529.31
Résultat des obligations d'infrastructure Monde		-14'716'745.74	0.00
Résultat actions Suisse		-30'249'048.49	33'438'868.26
Résultat actions Monde		-86'773'491.82	98'372'945.27
Résultat actions marchés émergents		-12'340'781.15	368'305.53
Résultat matières premières		0.00	1'259'800.39
Résultat valeurs immobilières Suisse		-33'903'728.87	35'104'531.53
Résultat valeurs immobilières Monde		-1'107'499.37	4'733'618.27
Résultat FX Overlay		-5'713'437.20	-4'563'061.90
Frais de gestion de fortune		-5'358'549.55	-5'642'259.44
Produits d'intérêts		2'678'089.40	2'285'183.43
Charges d'intérêt		-1'472'200.92	-1'372'044.33
Autres produits		9'241'527.68	7'567'752.44
Produit de prestations fournies		6'925'358.71	5'829'829.93
Produits divers	3.7	2'316'168.97	1'737'922.51
Autres frais		-2'833'012.33	-2'637'785.74
Frais d'administration	3.7	-12'824'438.34	-12'309'507.83
Administration générale et amortissements		-12'668'590.89	-12'121'771.68
Organe de révision / expert-e en prévoyance professionnelle		-104'347.45	-136'111.15
Autorité de surveillance		-51'500.00	-51'625.00
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification réserve de fluctuation de valeur		-386'406'349.70	209'831'514.01
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	3.6.1	386'406'349.70	-209'831'514.01
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00

4 AC Assurance de risque des personnes au chômage

4 AC Assurance de risque des personnes au chômage

L'institution supplétive assure toutes les personnes percevant des indemnités journalières de l'assurance-chômage contre les risques d'invalidité et de décès. La marche des affaires et notamment les recettes des cotisations dépendent donc directement du nombre de personnes au chômage. Les événements liés aux prestations remontant en moyenne à quatre ou cinq ans, les cas de prestations annoncés en 2022 doivent être mis en rapport avec les chiffres du chômage des années 2017 / 2018. Dans la branche AC, le défi tient principalement à clarifier l'obligation de fournir des prestations.

4.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés AC		2022	2021
Nombre de personnes au chômage / personnes assurées actives		96'941	121'728
Nombre de rentes versées		4'393	4'381
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	-98'885'039	16'409'243
Rendement sur les placements de capitaux		-10.2 %	4.1 %
Taux de frais TER ²		0.21 %	0.18 %
Taux de transparence en matière de frais		100.0 %	100.0 %
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	741'883'134	847'418'670
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	406'301'380	412'951'878
Degré de couverture (effectif) ²		182.6 %	205.2 %
Degré de couverture (théorique) ²		114.8 %	118.2 %
Frais d'administration par rente versée	CHF	325.95	349.77

¹ avant modification de la réserve de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre 8 « Lexique et liste des abréviations »

Avec l'apaisement de la pandémie de COVID-19 et la reprise économique, le nombre de personnes au chômage a diminué par rapport à l'année précédente. Le rendement négatif sur les placements de capitaux de -10.2 % a entraîné une réduction du degré de couverture à 182.6 %, qui reste largement supérieur à la moyenne.

4.2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

4.2.1 Personnes assurées actives

	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre de personnes au chômage en Suisse (au 31.12) ¹	96'941	121'728	163'545	117'277	119'661

¹ Source : Secrétariat d'État à l'économie SECO, « La situation sur le marché du travail » (décembre 2022)

Conformément à son mandat légal (art. 60 LPP), l'institution supplétive a l'obligation d'assurer l'assurance-chômage et d'appliquer l'assurance obligatoire pour la prévoyance professionnelle pour les bénéficiaires d'indemnités journalières qui lui sont communiqués. Le nombre de personnes au chômage enregistrées et, partant, le nombre de personnes assurées actives a diminué au 31 décembre 2022 pour s'établir à 96'941 personnes (année précédente : 121'728).

4.2.2 Bénéficiaires de rentes

Effectif et évolution des bénéficiaires de rentes	Nombre 31.12.2022	Nombre Sorties	Nombre Entrées	Nombre 31.12.2021
Rentes d'invalidité	2'551	207	216	2'542
Rentes de conjoint	772	15	35	752
Rentes pour enfants	1'070	165	148	1'087
Total bénéficiaires de rentes	4'393	387	399	4'381

Dans la branche Assurance de risque des personnes au chômage, seuls les risques décès et invalidité sont assurés. En cas de prestation, il en résulte (en général) des rentes d'invalidité temporaires ou des rentes viagères pour conjoints ainsi que des rentes pour enfants.

4.3 Nature de l'application du but

4.3.1 Explications des plans de prévoyance

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2, al. 3, LPP doivent être assujetties à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible et projeté. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance est gérée sans annonce de mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

4.3.2 Financement, méthodes de financement

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage, l'autre moitié.

4.3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes de survivants et d'invalidité dans la branche AC seront adaptées au renchérissement au 1^{er} janvier 2023, conformément à la loi.

Dans la branche Assurance de risques des personnes au chômage, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse.

4.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

4.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est autonome. La branche AC assume elle-même les risques actuariels de décès et d'invalidité et supporte également les risques de placements dans leur intégralité.

4.4.2 Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance bénéficiaires de rentes)

Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	CHF 2022	CHF 2021
Capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes au 01.01	237'305'878	247'333'865
Actualisation de la différence	-24'199'009	-23'600'587
Prestations versées	23'521'000	22'833'000
Gain (-) / perte (+) de mortalité résultant des rentes	-1'220'000	-1'198'000
Rémunération du capital de couverture	2'969'000	3'690'000
Modification des bases techniques	0	-8'601'484
Divers	-706'488	-3'150'916
Total capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes au 31.12	237'670'380	237'305'878

Le capital de couverture des bénéficiaires de rentes a été rémunéré au cours de l'exercice sous revue au taux d'intérêt technique en vigueur en 2022 de 1.25 %.

Le capital de couverture total était réparti comme suit entre les différents types de rentes :

Capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Capital de couverture pour rentes d'invalidité	138'374'855	139'431'668
Capital de couverture pour rentes de conjoint	86'634'660	84'960'747
Capital de couverture pour rentes pour enfants	12'660'866	12'913'463
Total capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	237'670'380	237'305'878

Le capital de couverture des rentes d'invalidité en cours correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite), y compris le droit à une rente de conjoint (à vie).

4.4.3 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	129'257'000	135'072'000
Provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives	16'442'000	17'343'000
Provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes	2'062'000	2'068'000
Provision pour adaptations obligatoires au renchérissement (rentes)	20'870'000	21'163'000
Total des provisions techniques	168'631'000	175'646'000

Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR)

Pour les nouveaux cas de prestations suite à une invalidité ou un décès, plusieurs années s'écoulent souvent entre la survenance du sinistre et l'annonce du cas de prestations. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve des nouvelles adhésions en cas d'invalidité et de décès ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.

Provision pour fluctuation du risque

Cette provision comprend une composante pour « fluctuation du risque des personnes assurées actives » et pour « fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes ».

Dans la branche AC, l'effectif des personnes assurées actives n'est pas géré individuellement. La provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives est donc définie approximativement. La valeur-cible s'élève à 1.15% de la masse salariale moyenne assurée des trois dernières années. La provision pour fluctuation du risque est comprise, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur-cible) et un maximum (deux fois la valeur-cible).

La provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes correspond à un pourcentage du capital de couverture des bénéficiaires de rentes. Le taux est fixé en fonction du nombre de rentes. Au cours de l'exercice sous revue, cette provision s'élevait à 0.9% (année précédente 0.9%) des capitaux de couverture des rentes d'invalidité et de conjoint.

Provision pour adaptations obligatoires au renchérissement (rentes)

La provision pour adaptations au renchérissement préfinance les coûts attendus des futures adaptations des rentes en cours au renchérissement à hauteur de 1.0 % par an. La provision est calculée en fonction du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes ayant droit à une rente et de la durée moyenne de versement de la rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite de 64 / 65 ans ou jusqu'à l'âge terme de 25 ans pour les rentes pour enfants.

Évolution générale des provisions techniques

Les provisions techniques ont diminué de 4.0 % (année précédente : augmentation de 5.8 %).

Évolution des provisions techniques	CHF 2022	CHF 2021
Provisions techniques au 01.01	175'646'000	166'014'000
Modification provision pour changement de tarif / longévité	0	-1'997'000
Modification provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	-5'815'000	-5'842'000
Modification provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives	-901'000	1'379'000
Modification de la provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes	-6'000	-71'000
Modification provision pour la conversion en tables de générations	0	-5'000'000
Modification provision pour adaptations oblig. au renchérissement (rentes)	-293'000	21'163'000
Total provisions techniques au 31.12	168'631'000	175'646'000

4.4.4 Résultats de l'expertise actuarielle

L'expertise actuarielle du 31 décembre 2020 montre que la situation financière de l'assurance de risque pour les personnes au chômage reste excellente.

4.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rentes ont été déterminés sur la base des tables de générations LPP 2020 avec le modèle de projection OFS 2018 et un taux d'intérêt technique de 1.25%.

4.4.6 Modification des bases et hypothèses techniques

Au cours de l'exercice sous revue, les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont restés inchangés.

4.4.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	406'301'380	412'951'878
Réserve de fluctuation de valeur	60'132'604	75'157'242
Fonds libres	275'449'149	359'309'550
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	741'883'134	847'418'670
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	182.6 %	205.2 %

Malgré le résultat négatif des placements de capitaux, d'importants fonds libres restent disponibles.

4.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

4.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2022	CHF 2021
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01	75'157'242	66'962'354
Modification à la charge (+) / au profit (-) du compte d'exploitation	-15'024'637	8'194'888
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12	60'132'604	75'157'242
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	60'132'604	75'157'242

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon la méthode Value at Risk avec un niveau de sécurité de 99.0 % et un horizon temporel de deux ans. Dans la branche AC, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur s'élevait à 14.8 % (année précédente : 18.2 %) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Cette baisse s'explique par le rendement plus élevé attendu sur les placements de capitaux.

4.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges min.	Marges max.	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2021	Quote-part effective
Liquidités / Short Duration	18.0 %	14.0 %	22.0 %	124'393'760	16.8 %	165'822'538	19.6 %
Obligations Suisse	23.0 %	19.0 %	27.0 %	172'059'307	23.2 %	216'446'646	25.6 %
Obligations Monde AAA-AA	8.0 %	6.0 %	10.0 %	56'113'607	7.6 %	97'890'631	11.6 %
Obligations d'entreprises Monde	11.0 %	9.0 %	13.0 %	80'170'538	10.8 %	50'630'252	6.0 %
Actions Suisse	6.0 %	5.0 %	7.0 %	45'513'699	6.1 %	48'695'842	5.8 %
Actions Monde	18.0 %	16.0 %	20.0 %	135'376'312	18.3 %	121'189'640	14.3 %
Actions marchés émergents	2.0 %	1.0 %	3.0 %	14'125'504	1.9 %	28'047'434	3.3 %
Valeurs immobilières Suisse	10.0 %	6.0 %	12.0 %	77'192'423	10.4 %	89'529'475	10.6 %
Valeurs immobilières Monde	4.0 %	1.0 %	5.0 %	29'544'520	4.0 %	23'413'586	2.8 %
FX Overlay				5'661'422	0.8 %	3'828'770	0.5 %
Total placements de capitaux				740'151'092	100.0 %	845'494'815	100.0 %
Autres actifs				3'688'555		3'928'503	
Total du bilan				743'839'647		849'423'318	

Au cours de l'année sous revue, la stratégie de placement a été adaptée en deux étapes (01.01 et 01.07.2022) suite à une décision du Conseil de fondation prise en décembre 2021. L'augmentation des actions (Suisse et Monde), des obligations d'entreprises et des valeurs immobilières Monde s'est faite au détriment des Liquidités / Short Duration, des obligations et des actions des marchés émergents.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2021	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	86'292'843	11.7 %	98'519'662	11.7 %	50.0 %
Actions	188'664'937	25.5 %	192'278'676	22.7 %	50.0 %
Valeurs immobilières ¹	111'592'670	15.1 %	117'959'419	14.0 %	30.0 %
Valeurs immobilières Monde	33'817'150	4.6 %	27'867'785	3.3 %	10.0 %
Placements alternatifs (y compris créances non trad.)	8'510'725	1.1 %	7'915'253	0.9 %	15.0 %
Infrastructure	0	0.0 %	0	0.0 %	10.0 %
Créances (fortune restante)	345'089'917	46.6 %	428'821'805	50.7 %	100.0 %
Total placements de capitaux	740'151'092	100.0 %	845'494'815	100.0 %	
Devises étrangères non assurées	25'896'096	3.5 %	45'324'996	5.4 %	30.0 %

¹ comprend également les actions immobilières suisses et étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans les catégories de placement Actions Suisse et Actions Monde.

4.5.3 Explications du résultat net des placements

La hausse des taux d'intérêt ainsi que la chute des bourses ont entraîné des pertes dans toutes les catégories de placements dans lesquelles la branche AC a investi. L'allocation relativement élevée en liquidités / Short Duration ainsi que la quote-part des valeurs immobilières Suisse mise en œuvre principalement par l'intermédiaire de fondations de placement ont permis d'éviter une perte encore plus importante.

La couverture systématique contre les risques de change a permis de réduire la volatilité souhaitée et d'améliorer la performance de 0.3 point de pourcentage.

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande CHF 31.12.2022	2022 Performance	2022 Benchmark	2022 Variation	Valeur marchande CHF 31.12.2021	2021 Performance
Liquidités / Short Duration	124'393'760	-0.9 %	-0.4 %	-0.5 %	165'822'538	-0.7 %
Obligations Suisse	172'059'307	-8.5 %	-13.7 %	5.2 %	216'446'646	-1.5 %
Obligations Monde AAA-AA	56'113'607	-20.5 %	-20.0 %	-0.5 %	97'890'631	-5.9 %
Obligations d'entreprises Monde	80'170'538	-16.1 %	-16.1 %	0.0 %	50'630'252	-1.5 %
Actions Suisse	45'513'699	-16.4 %	-16.5 %	0.1 %	48'695'842	23.1 %
Actions Monde	135'376'312	-16.7 %	-17.0 %	0.3 %	121'189'640	25.3 %
Actions marchés émergents	14'125'504	-19.1 %	-18.9 %	-0.2 %	28'047'434	0.4 %
Valeurs immobilières Suisse	77'192'423	-3.8 %	0.6 %	-4.4 %	89'529'475	7.7 %
Valeurs immobilières Monde	29'544'520	-3.3 %	-3.3 %	0.0 %	23'413'586	7.8 %
FX Overlay	5'661'422				3'828'770	
Total global (y compris couverture de change)	740'151'092	-10.2 %	-10.9 %	0.7 %	845'494'815	4.1 %
Total global (sans couverture de change)		-10.5 %	-11.0 %	0.5 %		4.2 %

4.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Engagements auprès d'autres branches de la Fondation	1'552'936	1'652'332
Impôt à la source	1'524	488
Engagements divers	71'450	79'139
Total autres dettes	1'625'910	1'731'959

Cotisations ordinaires et autres	CHF 2022	CHF 2021
Cotisations des personnes salariées	2'844'023	3'894'961
Cotisations des employeurs	3'100'394	4'157'114
Total cotisations ordinaires et autres	5'944'418	8'052'075

La Fondation institution supplétive reçoit ces contributions du SECO. Le taux de cotisation ordinaire depuis le 1^{er} janvier 2019 s'élève à 0.25 % de l'indemnité journalière assurée.

Frais d'administration	CHF 2022	CHF 2021
Administration générale et amortissements	1'347'807	1'418'161
Organe de révision	42'674	50'671
Expert-e en prévoyance professionnelle	36'780	55'883
Autorité de surveillance	4'625	5'250
Autres honoraires	0	2'362
Total frais d'administration	1'431'886	1'532'326

Financement des frais d'administration	CHF 2022	CHF 2021
Total frais d'administration	1'431'886	1'532'326
Contributions aux frais des personnes assurées	1'664'437	1'932'498
Résultat / excédent de financement	232'551	400'172

4.7 Comptes annuels Assurance de risque des personnes au chômage

Bilan Assurance de risque des personnes au chômage

ACTIF	Index	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Placements		743'316'730.25	848'703'059.46
Liquidités		2'662'049.49	2'674'459.87
Autres créances		350'074.35	352'046.34
Avoirs auprès de tiers		33'603.23	65'825.46
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		130'018.90	133'334.37
Avoirs auprès des destinataires		186'452.22	152'886.51
Placements de capitaux	4.5.2	740'151'092.10	845'494'814.50
Liquidités / Short Duration		124'393'760.06	165'822'537.82
Obligations Suisse		172'059'307.29	216'446'646.40
Obligations Monde AAA-AA		56'113'607.36	97'890'631.42
Obligations d'entreprises Monde		80'170'538.14	50'630'251.98
Actions Suisse		45'513'699.10	48'695'841.65
Actions Monde		135'376'311.79	121'189'639.98
Actions marchés émergents		14'125'503.73	28'047'433.78
Valeurs immobilières Suisse		77'192'422.50	89'529'475.09
Valeurs immobilières Monde		29'544'519.93	23'413'586.14
FX Overlay		5'661'422.20	3'828'770.24
Équipement d'exploitation		153'514.31	181'738.75
Compte de régularisation actif		522'916.72	720'258.09
Total des actifs		743'839'646.97	849'423'317.55

PASSIF	Index	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Engagements		1'780'284.73	1'769'995.93
Rentes pas encore versées		154'374.80	38'037.34
Autres dettes	4.6	1'625'909.93	1'731'958.59
Compte de régularisation passif		176'228.48	234'651.70
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		406'301'380.43	412'951'877.87
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	4.4.2	237'670'380.43	237'305'877.87
Provisions techniques	4.4.3	168'631'000.00	175'646'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	4.5.1	60'132'604.30	75'157'241.77
Capital de la Fondation, fonds libres		275'449'149.03	359'309'550.28
Capital de la Fondation		0.00	0.00
Fonds libres		275'449'149.03	359'309'550.28
Fonds libres au début de la période		359'309'550.28	351'095'195.38
Excédent des produits (+) / des charges (-)		-83'860'401.25	8'214'354.90
Total des passifs		743'839'646.97	849'423'317.55

Compte d'exploitation Assurance de risque des personnes au chômage

	Index	CHF 2022	CHF 2021
Cotisations et apports ordinaires et autres	4.6	5'944'417.70	8'052'074.90
Cotisations des personnes salariées		2'844'023.30	3'894'960.90
Cotisations des employeurs		3'100'394.40	4'157'114.00
Apports provenant des cotisations		5'944'417.70	8'052'074.90
Prestations réglementaires		-24'199'009.05	-23'600'586.83
Rentes de survivants		-4'042'250.09	-3'950'074.89
Rentes d'invalidité		-17'990'510.94	-17'683'105.71
Rentes pour enfants		-1'873'515.55	-1'811'278.29
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-292'732.47	-156'127.94
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-24'199'009.05	-23'600'586.83
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance provisions techniques, réserves de cotisations		6'650'497.44	395'986.92
Dissolution / constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		-364'502.56	10'027'986.92
Dissolution / constitution de provisions techniques		7'015'000.00	-9'632'000.00
Résultat net de l'activité d'assurance		11'604'093.91	-15'152'525.01
Résultat net des placements	4.5.3	-85'896'946.30	33'130'184.79
Produits des placements de capitaux		-84'331'681.91	34'701'001.58
Résultat liquidités / Short Duration		-1'061'537.80	-889'692.07
Résultat obligations Suisse		-16'740'945.54	-3'062'588.33
Résultat obligations Monde		0.00	-734'310.73
Résultat obligations Monde AAA-AA		-16'250'119.13	-5'753'368.65
Résultat obligations d'entreprises Monde		-12'964'955.44	-326'432.72
Résultat actions Suisse		-8'268'239.92	9'621'656.86
Résultat actions Monde		-22'756'207.72	27'722'043.90
Résultat actions marchés émergents		-4'702'460.02	149'716.38
Résultat valeurs immobilières Suisse		-2'689'464.94	7'066'953.48
Résultat valeurs immobilières Monde		-398'707.69	2'035'858.55
Résultat FX Overlay		1'500'956.29	-1'128'835.09
Frais de gestion de fortune		-1'574'517.13	-1'542'782.16
Produits d'intérêts		15'202.81	0.00
Charges d'intérêt		-5'950.07	-28'034.63
Autres produits		5'561.29	44'461.22
Autres frais		42'326.65	-80'551.96
Frais d'administration	4.6	-1'431'886.45	-1'532'326.47
Administration générale et amortissements		-1'347'807.43	-1'420'523.11
Organe de révision / expert-e en prévoyance professionnelle		-79'454.02	-106'553.36
Autorité de surveillance		-4'625.00	-5'250.00
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur		-98'885'038.72	16'409'242.57
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	4.5.1	15'024'637.47	-8'194'887.67
Excédent des produits (+) / des charges (-)		-83'860'401.25	8'214'354.90

5 CR Contrôle de la réaffiliation

5 CR Contrôle de la réaffiliation

Conformément à l'art. 11, al. 3^{bis}, LPP, les institutions de prévoyance sont tenues d'annoncer la résiliation d'un contrat d'affiliation à l'institution supplétive. L'institution supplétive vérifie ensuite si une entreprise dont le personnel est assujéti à la LPP se réaffilie à une institution de prévoyance après la résiliation / dissolution d'un contrat d'affiliation.

5.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés CR		2022	2021
Nombre d'annonces		24'891	21'469
Frais d'administration par annonce	CHF	39.21	38.50

Le nombre d'annonces CR a de nouveau augmenté au cours de l'année sous revue par rapport à l'année précédente. Il s'agit donc d'une augmentation générale depuis 2018, à l'exception de l'année précédente.

5.2 Nature de l'application du but

Aucun plan de prévoyance ni compte d'épargne n'est géré dans la branche CR.

5.3 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

Il n'y a aucun risque actuariel.

5.4 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Engagements auprès d'autres branches de la Fondation	968'819	828'241
Engagements divers	48'724	42'900
Total autres dettes	1'017'543	871'140

Frais d'administration	CHF 2022	CHF 2021
Administration générale et amortissements	958'076	806'390
Organe de révision	14'225	16'890
Autorité de surveillance	3'750	3'250
Total frais d'administration	976'051	826'531

Financement des frais d'administration	CHF 2022	CHF 2021
Couverture du déficit par le FdG	976'265	826'669

En vertu de l'art. 11, al. 7, LPP et de l'art. 56, al. 1, let. d, LPP, les frais d'administration pour la branche CR sont entièrement pris en charge par le FdG.

5.5 Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation

Bilan Contrôle de la réaffiliation

ACTIF	Index	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Placements		1'091'221.37	970'302.20
Liquidités		15'266.35	17'059.02
Autres créances		999'180.27	862'351.81
Avoirs auprès de tiers		22'915.20	35'682.72
Avoirs auprès du FdG		976'265.07	826'669.09
Équipement d'exploitation		76'774.75	90'891.37
Compte de régularisation actif		15'105.33	9'610.19
Total des actifs		1'106'326.70	979'912.39

PASSIF	Index	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Engagements		1'017'542.66	871'140.24
Autres engagements	5.4	1'017'542.66	871'140.24
Compte de régularisation passif		88'784.04	108'772.15
Capital de la Fondation, fonds libres		0.00	0.00
Capital de la Fondation		0.00	0.00
Fonds libres		0.00	0.00
Fonds libres au début de la période		0.00	0.00
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00
Total Passifs		1'106'326.70	979'912.39

Compte d'exploitation Contrôle de la réaffiliation

	Index	CHF 2022	CHF 2021
Résultat net des placements		-214.04	-138.56
Charges d'intérêt		-214.04	-138.56
Autres produits		976'265.07	826'669.09
Produit de prestations fournies		976'265.07	826'669.09
Autres frais		0.01	0.00
Frais d'administration	5.4	-976'051.04	-826'530.53
Administration générale et amortissements		-958'076.22	-806'390.36
Organe de révision		-14'224.82	-16'890.17
Autorité de surveillance		-3'750.00	-3'250.00
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00

6 Annexe Ensemble de la Fondation

6 Annexe Ensemble de la Fondation

Les chapitres qui suivent constituent les comptes annuels de la Fondation institution supplétive LPP :

- Bilan et compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation (p. 17 – 20)
- Bilan et compte d'exploitation avec commentaires des branches CLP, LPP, AC et CR (p. 21 – 66)
- Annexe Ensemble de la Fondation (p. 67 – 83)

6.1 Bases et organisation

6.1.1 Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance de droit privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP), par les organisations faïtières des employé-e-s et des employeurs. Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous le nom de « Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'art. 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP) ».

L'art. 60, al. 2 et 5, LPP et l'art. 11, al. 3^{bis}, LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP. Des explications détaillées sont présentées au chapitre « 1.1 Tâches ».

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e, de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54, al. 4, LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche d'activité LPP, l'institution supplétive peut édicter des décisions (art. 60, al. 2^{bis}, LPP).

6.1.2 Enregistrement LPP et Fonds de Garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

L'institution supplétive est soumise à la loi sur le libre passage et est affiliée au Fonds de Garantie (FdG) (numéro d'enregistrement D1 1000).

6.1.3 Indication des actes et des règlements

	En vigueur depuis
Acte de fondation	08.04.2020
Règlement de liquidation partielle	05.12.2019
Règlement sur les placements	29.03.2022
Plans de prévoyance	01.01.2022
Règlement sur les frais	01.01.2022
Règlement sur la tenue des comptes de libre passage	01.01.2022
Règlement d'organisation	08.12.2022
Règlement sur les provisions techniques	31.12.2022

6.1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation. Au cours de l'exercice sous revue, il se composait de onze membres. Les organisations faïtières des personnes salariées et des employeurs délèguent dix représentantes et représentants, l'administration publique dispose pour sa part d'un siège (sans droit de vote).

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation et un Comité de placement. Les comités assument des tâches et responsabilités clairement définies dans le règlement d'organisation.

La direction des affaires opérationnelles est déléguée à la Direction. Les personnes autorisées à signer pour l'institution supplétive sont inscrites au registre du commerce.

Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation, les membres de la Direction ainsi que d'autres collaboratrices et collaborateurs choisis de l'institution supplétive. Ces personnes sont autorisées à signer collectivement à deux.

Représentation des personnes salariées

Jorge Serra (vice-président)	Syndicat des services publics (SSP), Zurich
Aldo Ferrari	Unia, Berne
Urs Masshardt	Travail.Suisse, Lucerne
Dr Gabriela Medici	Union syndicale suisse, Berne
Adrian Wüthrich	Travail.Suisse, Berne

Représentation des employeurs

Dr Lukas Müller-Brunner (président)	Union patronale suisse, Zurich
François Gummy	Fondation de Prévoyance Richemont, Villars-sur-Glâne
Michael Krähenbühl	proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
Henrique Schneider	Union suisse des arts et métiers, Berne
Björn Wertli	GastroSocial, Aarau

Représentation des pouvoirs publics

Christian Müller	Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne
------------------	---

Comité du Conseil de fondation

Jorge Serra	Présidence
Aldo Ferrari	
Dr Lukas Müller-Brunner	
Henrique Schneider	

Comité de placement

Henrique Schneider	Présidence
Dr Lukas Müller-Brunner	
Urs Masshardt	
Jorge Serra	

Direction

Marc Gamba	Directeur
Marco Bagutti	Responsable Placements de capitaux, membre de la Direction
Jeannette Canzani	Responsable Operation, membre de la Direction
Hansjürg Christen	Responsable Internal Services, membre de la Direction
Dr Frank Rietmann	Responsable Finances & risque, membre de la Direction
Roman Senti	Responsable Informatique, membre de la Direction

Adresse

Fondation institution supplétive LPP	Elias-Canetti-Strasse 2, 8050 Zürich
--------------------------------------	--------------------------------------

Les adresses de correspondance pour les affaires courantes figurent à la fin du rapport de gestion.

6.1.5 Expert-e, organe de révision, société qui contrôle les investissements, autorité de surveillance

Expert-e en prévoyance professionnelle

Prevanto AG, Bâle

Patrick Spuhler, expert exécutif

Organe de révision

BDO SA, Zurich

Peter Stalder, réviseur responsable

Société qui contrôle les investissements

PPCmetrics AG, Zurich

Dr Andreas Reichlin, partenaire

Autorité de surveillance

Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), Berne

6.1.6 Employeurs affiliés

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

6.2.1 Personnes assurées actives

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.2.2 Bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.3 Nature de l'application du but

6.3.1 Explications des plans de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.3.2 Financement, méthodes de financement

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

6.4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de la Swiss GAAP RPC 26.

6.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou effectives sont comptabilisées à la date de clôture du bilan :

- Conversion des monnaies : cours à la date de clôture du bilan
- Liquidités, créances, engagements : valeur nominale
- Titres et fonds immobiliers cotés : valeur de marché ; placements à taux fixes, intérêts courus inclus
- Prêts (à court terme) : valeur nominale, intérêts courus inclus
- Prêts (à long terme) : valeur vénale, intérêts courus inclus
- Parts de fonds et de fondations de placement : valeur d'inventaire (Net Asset Value)
- Les placements non traditionnels négociés en bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels que les options sur les actions, les taux d'intérêt et les devises ainsi que les futures) sont évalués à la valeur vénale. Pour les produits non négociés en bourse, la valeur de remplacement à la date de clôture du bilan est considérée comme valeur vénale.
- Immobilisations corporelles : valeurs d'acquisition diminuées des amortissements cumulés et des correctifs de valeur nécessaires
- Immobilisations incorporelles : valeurs d'acquisition diminuées des amortissements cumulés et des correctifs de valeur nécessaires
- Capitaux de prévoyance des personnes assurées actives : correspondent aux avoirs d'épargne des personnes assurées

6.4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Au cours de l'exercice sous revue, les principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'ont pas été modifiés.

6.5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

6.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne dans la primauté des cotisations

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.4 Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.5 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	19'725'984'735	18'632'459'992
Réserve de fluctuation de valeur	441'219'523	1'707'986'613
Fonds libres	275'449'149	522'029'017
Capital de la Fondation	5'000	5'000
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	20'442'658'406	20'862'480'622
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	103.6 %	112.0 %

Le degré de couverture a diminué de 8.4 points de pourcentage (augmentation de 1.3 point de pourcentage l'année précédente). Cette évolution s'explique principalement par le résultat négatif des placements de capitaux.

6.6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.6.1 Organisation de l'activité de placement, dépositaire central, direction du fonds, sociétés de conseil en placement et de gestion de fortune

Le Conseil de fondation est responsable de la gestion de fortune et surveille l'activité de placement.

Le Comité de placement est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation et garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune, de la couverture du risque de change et de l'attribution d'ordres ou de mandats aux banques et aux sociétés de gestion de fortune.

Aux réunions du Comité de placement prennent part, outre les membres ayant le droit de vote, des représentant-e-s du secrétariat, du contrôle des investissements et, au cas par cas, d'autres conseillères et conseillers externes.

La gestion de portefeuille est assurée par des banques et des sociétés de gestion de fortune sélectionnées. L'institution supplétive met en œuvre les placements dans les valeurs immobilières par l'intermédiaire de fondations de placement, de fonds cotés et non cotés. La gestion des liquidités, l'octroi de prêts aux collectivités de droit public suisses et une partie de la gestion des fonds immobiliers sont assurés par le secrétariat.

Catégorie de placement	Sociétés de gestion de fortune	Mise en œuvre
Liquidités / Short Duration	Pictet Asset Management SA, Genève	active
	SYZ Asset Management SA, Zurich	active
	Aberdeen Asset Managers Limited, Londres	active
	BlackRock Investment Management (UK) Limited, Londres	active
	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich	active
Obligations Suisse	Pictet Asset Management SA, Genève	conformément aux règles
	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich	conformément aux règles
Obligations Monde AAA-AA	Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich, sous-déleguée à Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	Obligations d'État, conformément aux règles
Obligations d'entreprises Monde	DWS International GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR, active
	Legal & General Investment Management Limited, Londres	EUR, active
	Payden & Rygel, Los Angeles	USD, active
Obligations à haut rendement Monde	Legal & General Investment Management Limited, Londres	active
Obligations d'infrastructure Monde	MetLife Investment Management, Londres	active
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA, Genève	indexée
Actions Monde	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich, sous-déleguée à UBS Asset Management (UK) Ltd., Londres	indexée
Actions marchés émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	indexée
FX Overlay (couverture)	Record Currency Management Limited, Windsor	passive

Toutes les sociétés de gestion de fortune sont agréées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou sont soumises à une autorité de surveillance étrangère correspondante (art. 48f OPP 2).

AEIS Institutional Funds

Pour appliquer efficacement les diverses stratégies de placement dans les branches CLP, LPP et AC, l'institution supplétive instaure des fonds à investisseur unique spécifiques pour les principales catégories de placement. Les trois branches sont les seuls investisseurs admis dans ces véhicules. Les sociétés de gestion de fortune citées précédemment gèrent les fortunes partielles correspondantes dans ce fonds. La fonction de direction de l'AEIS Institutional Funds est assurée par FundPartner Solutions (Suisse) SA.

Fin 2022, les fonds suivants étaient opérationnels :

Fonds

AEIS Institutional Fund – Short Duration (CHF hedged)

AEIS Institutional Fund – obligations en CHF

AEIS Institutional Funds – obligations en CHF II

AEIS Institutional Funds – obligations d'État Monde

AEIS Institutional Funds – obligations d'entreprises Monde

AEIS Institutional Fund – actions Suisse

AEIS Institutional Fund – actions Monde

Ces fonds sont soumis à la loi fédérale sur les fonds de placement et donc à la surveillance de la FINMA. Dans sa fonction de direction de fonds, FundPartner Solutions (Suisse) SA surveille le respect des lignes directrices de placement et de la loi. Elle fait office de contrepartie contractuelle pour les mandats de gestion de fortune correspondants.

Sociétés de conseil en placement et autres sociétés de services

Organisation	Prestation
Banque Pictet & Cie SA, Genève	Global Custodian, banque de dépôt des AEIS Institutional Funds
FundPartner Solutions (Suisse) SA, Genève	Direction de fonds des AEIS Institutional Funds
Ethos Services SA, Genève	Conseil en matière de droit de vote / dialogue d'entreprise

Pour les mandats de gestion de fortune des AEIS Institutional Funds, des contrats sont conclus entre les sociétés de gestion de fortune et FundPartner Solutions (Suisse) SA. Il existe en outre un contrat de prestations de service entre FundPartner Solutions (Suisse) SA et l'institution supplétive. Ces contrats garantissent le respect des exigences légales et du règlement de placement de l'institution supplétive. Dans les limites des exigences contractuelles, les sociétés de gestion de fortune sont libres dans le choix des placements. Pour les autres mandats de gestion de fortune, des contrats sont conclus directement avec les institutions afférentes.

La société qui contrôle les investissements (PPCmetrics SA) est responsable de l'ensemble du contrôle des placements de capitaux et doit rendre des rapports aux autorités de décision et de contrôle compétentes (Comité de placement, Conseil de fondation).

6.6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1–3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

L'institution supplétive ne sollicite pas d'extensions des possibilités de placement selon les prescriptions évoquées.

6.6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Les réserves de fluctuation de valeur sont déterminées au niveau des différentes branches. Concernant l'objectif et le calcul de la réserve de fluctuation de valeur, voir les explications dans les chapitres sur les différentes branches. La réserve de fluctuation de valeur indiquée ici correspond à la somme des réserves de fluctuation de valeur des différentes branches.

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2022	CHF 2021
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01	1'707'986'613	1'402'580'890
Modification à la charge (+) / au profit (-) du compte d'exploitation	-1'266'767'090	305'405'723
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12	441'219'523	1'707'986'613
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	1'583'154'456	1'756'280'966
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-1'141'934'933	-48'294'353

Le déficit de réserve au niveau de l'Ensemble de la Fondation se décompose comme suit :

Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Déficit de la réserve branche CLP	-812'131'955	0
Déficit de la réserve branche LPP	-329'802'978	-48'294'353
Déficit de la réserve branche AC	0	0
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-1'141'934'933	-48'294'353

6.6.4 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie¹	Marges Min.¹	Marges max.¹	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2021	Quote-part effective
Liquidités / Short Duration	50.4 %	45.2 %	56.1 %	10'552'096'842	51.6 %	10'401'315'711	50.0 %
Obligations Suisse	16.1 %	13.7 %	18.4 %	3'210'587'314	15.7 %	3'622'375'430	17.4 %
Obligations Monde AAA-AA	7.4 %	6.1 %	8.5 %	1'456'381'227	7.1 %	1'573'457'742	7.6 %
Obligations d'entreprises Monde	6.3 %	5.3 %	7.2 %	1'236'556'784	6.0 %	1'299'309'141	6.2 %
Obligations à haut rendement Monde	0.3 %	0.0 %	0.4 %	53'564'080	0.3 %	60'781'660	0.3 %
Obligations d'infrastructure Monde	1.2 %	0.0 %	1.9 %	218'476'679	1.1 %	0	0.0 %
Actions Suisse	3.1 %	2.5 %	3.7 %	609'885'841	3.0 %	640'724'414	3.1 %
Actions Monde	8.1 %	6.9 %	9.3 %	1'571'628'122	7.7 %	1'590'015'230	7.6 %
Actions marchés émergents	1.2 %	0.6 %	1.7 %	202'509'185	1.0 %	251'792'573	1.2 %
Valeurs immobilières Suisse	5.4 %	3.9 %	7.4 %	1'126'784'509	5.5 %	1'209'890'434	5.8 %
Valeurs immobilières Monde	0.7 %	0.2 %	0.8 %	137'732'774	0.7 %	78'087'021	0.4 %
FX Overlay				80'966'174	0.4 %	69'323'432	0.3 %
Total placements de capitaux				20'457'169'531	100.0 %	20'797'072'787	100.0 %
Autres actifs				320'222'308		281'967'679	
Total du bilan				20'777'391'839		21'079'040'466	

¹ pondéré, basé sur les stratégies, resp. les fourchettes et les placements de capitaux des différentes branches

Les fourchettes définies dans la stratégie de placement ont été respectées tout au long de l'exercice 2022.

Composition de la catégorie de placements Liquidités / Short Duration	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Catégorie de placements Liquidités / Short Duration	10'552'096'842	10'401'315'711
AEIS Institutional Fund – Short Duration (CHF hedged)	6'643'343'003	8'552'715'179
Dépôt à terme, Cash Deposit, Cash	647'751'622	525'386'693
Compte sans intérêts	2'000'000'000	0
Prêts à des corporations de droit public	1'261'002'217	1'323'213'839
Dont durée inférieure ou égale à 1 an, intérêts courus compris	913'447'374	999'014'341
Dont durée de 1 à 3 ans, intérêts courus compris	322'470'307	324'199'498
Dont durée de 3 à 5 ans, intérêts courus compris	25'084'536	0

Composition de la catégorie de placements Obligations Suisse	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Catégorie de placements Obligations Suisse	3'210'587'314	3'622'375'430
AEIS Institutional Fund - obligations en CHF	2'754'538'580	3'312'552'107
AEIS Institutional Funds – obligations en CHF II	180'710'197	50'231'000
Gestion de fortune interne	275'338'537	259'592'323
Prêts à des corporations de droit public (durée max.12 ans), y compris intérêts courus et réévaluation à la valeur de marché	235'360'043	217'581'328
Liquidités et obligations (obligations de la Confédération, lettres de gage)	39'978'494	42'010'995

Composition de la catégorie de placement Obligations d'infrastructure Monde	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Catégorie de placement Obligations d'infrastructure Monde	218'476'679	0
AEIS Institutional Funds – obligations d'entreprises Monde	190'029'692	0
IST3 Fondation d'investissement – Infrastructure Crédits Monde	28'446'987	0

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2021	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	1'778'012'059	8.7 %	1'802'808'041	8.7 %	50.0 %
Actions	2'309'197'836	11.3 %	2'408'325'250	11.6 %	50.0 %
Valeurs immobilières ¹	1'321'933'188	6.5 %	1'353'813'516	6.5 %	30.0 %
Valeurs immobilières Monde	179'760'145	0.9 %	136'526'376	0.7 %	10.0 %
Placements alternatifs (y compris créances non trad.)	182'847'061	0.9 %	201'896'035	1.0 %	15.0 %
Infrastructure	28'446'987	0.1 %	0	0.0 %	10.0 %
Créances (fortune restante)	14'836'732'400	72.5 %	15'030'229'945	72.3 %	100.0 %
Total placements de capitaux	20'457'169'531	100.0 %	20'797'072'787	100.0 %	
Devises étrangères non assurées	344'774'601	1.7 %	583'397'797	2.8 %	30.0 %

¹ comprend également les actions immobilières suisses et étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans les catégories de placement « Actions Suisse » et « Actions Monde »

6.6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Opérations à terme sur les devises dans la catégorie de placements	Engagement augmentation / diminu- tion CHF 31.12.2022	CHF Valeur marchande
FX Overlay		
Acheter CHF	4'452'640'313	80'966'174
Vendre devises étrangères	-4'371'674'139	
Total		80'966'174

Au cours de l'année sous revue, des opérations à terme sur les devises ont été effectuées pour couvrir des positions en devises. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

Les produits dérivés utilisés dans les fonds à investisseur unique, tels que les futures, swaps de taux d'intérêt et opérations à terme sur les devises, font l'objet d'une surveillance par la direction du fonds, également en ce qui concerne la conformité légale. La loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) en particulier est alors applicable.

6.6.6 Engagements de capital ouverts

Catégorie de placements / Véhicule de placement	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Valeurs immobilières Suisse / fondation de placement SFP groupe de placement « SFP AST Swiss Real Estate »	0	30'000'000
Valeurs immobilières Suisse / Fondation de placement Swiss Life « Immobilier Suisse Âge et Santé »	0	1'254'000
Obligations d'infrastructure Monde / IST3 Fondation d'investissement – Infrastructure crédits Monde	229'236'945	0

Les investissements encore ouverts et promis l'année précédente dans la Fondation de placement Swiss Life « Immobilier Suisse Âge et santé » et la « Fondation de placement SFP Swiss Real Estate » ont été intégralement appelés au cours de l'exercice sous revue. Une promesse de capital a été ajoutée à la « IST3 Fondation d'investissement – Infrastructure crédits Monde », dont des fonds ont été appelés au cours de l'exercice sous revue.

6.6.7 Valeur de marché des titres en securities lending

Securities lending	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Titres prêtés	55'816'627	8'587'985
Garanties	64'611'159	9'073'652
Recettes de prêts de titres	213'473	118'865

Le programme de securities lending (prêt de titres) a été étendu à 2022. Outre les actions européennes, des prêts de titres ont désormais été autorisés sur toutes les actions (à l'exclusion de la Suisse et des marchés émergents) ainsi que sur les obligations d'entreprises Monde (à l'exclusion de la Suisse). Cela explique l'augmentation des recettes par rapport à l'année précédente.

Le securities lending est effectué par la Banque Pictet sur une base « Principal ». Les titres prêtés sont garantis par Pictet vis-à-vis de l'institution supplétive.

6.6.8 Explications du résultat net des placements

Rendements sur placements de capitaux par branche et au niveau de l'Ensemble de la Fondation	2022	2021
Prévoyance professionnelle	-12.8 %	4.2 %
Comptes de libre passage	-5.7 %	1.2 %
Assurance de risque des personnes au chômage	-10.2 %	4.1 %
Total Ensemble de la Fondation	-6.8 %	1.8 %

La différence de performance entre les branches s'explique par les différentes stratégies de placement mises en place.

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande CHF 31.12.2022	2022 Performance	2022 Benchmark	2022 Variation	Valeur marchande CHF 31.12.2021	2021 Performance
Liquidités / Short Duration	10'552'096'842	-0.5 %	-0.4 %	-0.1 %	10'401'315'711	-0.5 %
Obligations Suisse	3'210'587'314	-8.9 %	-11.2 %	2.3 %	3'622'375'430	-1.5 %
Obligations Monde AAA-AA	1'456'381'227	-20.5 %	-20.0 %	-0.5 %	1'573'457'742	-5.9 %
Obligations d'entreprises Monde	1'236'556'784	-16.1 %	-16.1 %	0.0 %	1'299'309'141	-1.5 %
Obligations à haut rendement Monde	53'564'080	-11.7 %	-10.9 %	-0.8 %	60'781'660	-3.4 %
Obligations d'infrastructure Monde	218'476'679	-16.3 %	-15.0 %	-1.3 %	0	0.0 %
Actions Suisse	609'885'841	-16.4 %	-16.5 %	0.1 %	640'724'414	23.1 %
Actions Monde	1'571'628'122	-16.7 %	-17.0 %	0.3 %	1'590'015'230	25.3 %
Actions marchés émergents	202'509'185	-18.9 %	-18.9 %	0.0 %	251'792'573	0.3 %
Valeurs immobilières Suisse	1'126'784'509	-7.2 %	-2.8 %	-4.4 %	1'209'890'434	7.4 %
Valeurs immobilières Monde	137'732'774	-3.6 %	-3.6 %	0.0 %	78'087'021	7.8 %
FX Overlay	80'966'174				69'323'432	
Total global (avec couverture de change)	20'457'169'531	-6.8 %	-7.1 %	0.3 %	20'797'072'787	1.8 %
Total général (sans couverture de change)		-7.0 %	-7.2 %	0.2 %		1.8 %

La diminution des pertes de 0.3 % sur la performance atteinte par rapport au benchmark s'explique principalement par la durée nettement plus courte des obligations en CHF dans la branche LPP.

6.6.9 Explications des frais de gestion de fortune

Indicateurs de coûts pour les placements collectifs / pourcentage des frais de gestion de fortune par rapport aux placements transparents en matière de frais	CHF 2022	CHF 2021
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	13'045'441	13'435'645
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	8'441'942	9'425'445
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	21'487'383	22'861'090
Pourcentage des placements transparents en matière de frais (ratio de frais TER)	0.11 %	0.11 %

Taux de transparence en matière de frais	CHF 31.12.2022	CHF 31.12.2021
Total des placements de capitaux	20'457'169'531	20'797'072'787
Dont		
Placements transparents	20'457'169'531	20'797'072'787
Placements non transparents selon l'art. 48a, al. 3, OPP 2	0	0
Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents en matière de frais)	100.0 %	100.0 %

L'institution supplétive investit uniquement dans des placements dont les coûts sont présentés de manière transparente. Les frais de gestion de la fortune ont diminué par rapport à l'année précédente en raison de pertes de valorisation sur les placements, de réaffectations et de la négociation de redevances inférieures.

6.6.10 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport de gestion, au chapitre 3.

6.7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Frais d'administration	CHF 2022	CHF 2021
Administration générale et amortissements	30'715'902	29'014'976
Organe de révision	163'585	194'237
Expert-e en prévoyance professionnelle	73'559	111'766
Autorité de surveillance	125'000	125'000
Autres honoraires	60'969	17'781
Total frais d'administration	31'139'016	29'463'760

6.8 Demandes de l'autorité de surveillance

Lors de sa séance du 3 décembre 2021, le Conseil de fondation a décidé qu'à l'avenir, les expertises actuarielles de l'expert en matière de prévoyance professionnelle ne seraient établies que tous les trois ans. Par décision du 29 novembre 2022, la CHS a enjoint à l'institution supplétive de demander chaque année les expertises actuarielles. Cette décision a été contestée par l'institution supplétive devant le Tribunal administratif fédéral. La procédure judiciaire correspondante est en cours.

6.9 Autres informations relatives à la situation financière

6.9.1 Liquidations partielles

Il n'y a pas eu de versements de liquidations partielles au cours de l'exercice 2022.

6.9.2 Mise en gage d'actifs

Il existe un contrat de mise en gage avec la Banque Pictet & Cie SA pour garantir d'éventuels engagements issus d'opérations sur dérivés et d'opérations de change à terme. Le droit de gage ne s'applique qu'aux actifs déposés auprès de la Banque Pictet & Cie. SA, dont le montant maximal est limité à 2 milliards de francs.

6.9.3 Procédures juridiques en cours

Du fait de son activité et de sa qualité d'autorité, l'institution supplétive a été impliquée dans de nombreuses procédures judiciaires. Il s'agissait d'une part de procédures devant le Tribunal administratif fédéral suite à des recours contre des affiliations d'office et des décisions de cotisations. D'autre part, il s'agissait aussi souvent de plaintes déposées auprès de tribunaux cantonaux administratifs ou des assurances après un refus de rentes d'invalidité. Plus des trois quarts des cas dans lesquels des prestations d'invalidité faisaient l'objet de contestations provenaient de la branche AC.

Procédures judiciaires en cours au 31.12	Nombre 2022	Nombre 2021
Affiliations d'office	12	12
Décisions de cotisations	5	8
Actions en exécution de prestations	29	35
Procédures d'encaissements	3	4
Total procédures judiciaires en cours	49	59

6.9.4 Engagements locatifs à long terme

Les engagements pour des contrats de bail à long terme se sont élevés à 10.9 millions de francs (année précédente : 11.2 millions de francs).

6.10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucune observation.

Zurich, le 5 avril 2023

Fondation institution supplétive LPP

Président du Conseil de fondation

Directeur



Lukas Müller-Brunner



Mare Gamba

7 Rapport de l'organe de révision

7 Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels (pages 17 à 83) de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP) (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 5 avril 2023

BDO SA

Peter Stalder
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Helene Lüscher
Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

8 Lexique et liste des abréviations

8 Lexique et liste des abréviations

8.1 Lexique

Asset-Liability Management (ALM)	L'Asset-Liability Management comprend la gestion de l'actif et du passif du bilan. La capacité de risque, la propension au risque et d'autres interdépendances doivent notamment être prises en compte. La maxime absolue est de trouver un équilibre entre les prestations (passif) et leur financement (actif). Dans l'étude ALM, les placements et les engagements font en outre l'objet d'un contrôle dans le temps quant à leurs rendements et intérêts.
Matières premières	Matières premières standardisées et négociées en bourse, telles que le pétrole brut, les métaux précieux et les produits agricoles.
Degré de couverture (effectif)	Le degré de couverture (effectif) correspond au rapport entre la fortune nette de prévoyance à la date de clôture du bilan et le capital de prévoyance actuariel nécessaire, y compris les provisions techniques. La fortune nette de prévoyance correspond au total de l'actif à la date de clôture du bilan aux valeurs de marché, diminué des dettes, des comptes de régularisation du passif, des réserves de cotisations des employeurs (sans renonciation à utilisation) et des provisions non techniques.
Degré de couverture (théorique)	Le degré de couverture théorique correspond au degré de couverture pour lequel la réserve de fluctuation de valeur est entièrement dotée.
Futures	Les futures sont des opérations à terme standardisées qui sont négociées en bourse. Ils représentent un accord juridiquement contraignant entre deux parties, lesquelles s'engagent à négocier un bien à un prix prédéfini à une date future.
Global Custodian	Le Global Custodian assume la garde fiduciaire et la gestion administrative des placements en titres.
Indice Immo-Index de la CAFP	Indice immobilier publié par la Conférence des Administrateurs de Fondations de placement (CAFP).
Securities lending	Prêt de titres dans le cadre duquel un titre est cédé par le prêteur à l'emprunteur pour une période de temps limitée. En contrepartie, l'emprunteur paie des frais au prêteur et lui transfère une garantie (en règle générale un autre titre) pour la période de prêt.
Avoir d'épargne	L'avoir d'épargne se compose de l'avoir du compte de vieillesse et de l'avoir du compte complémentaire.
Taux de frais TER	Le taux de frais TER (total expense ratio) ou total des frais sur encours indique, en pourcentage des placements de capitaux, tous les frais encourus pour la gestion et la garde au cours d'un exercice.
Avoir du compte de vieillesse surobligatoire	Avoirs du compte de vieillesse qui excèdent les prestations légales obligatoires selon la LPP.
Value at risk	La Value at risk est une mesure du risque utilisée dans le domaine des risques financiers. La Value at risk correspond au montant maximal de pertes qui ne devrait pas être dépassé pour une probabilité donnée sur un horizon temporel donné.
FX Overlay	La gestion overlay du risque de change vise à réduire les risques spécifiques aux devises liés aux placements dans des titres internationaux. À cet égard, la gestion du risque de change est dissociée des décisions relatives à l'allocation de la fortune et à la sélection des titres des sociétés de gestion de fortune de l'investisseur. En règle générale, la gestion du risque de change est confiée à une entreprise spécialisée, appelée « overlay manager ».
Compte complémentaire	Les prestations d'entrée ou de rachat qui dépassent le montant maximum possible de l'avoir du compte de vieillesse selon le tableau de rachat sont créditées sur le compte complémentaire.

8.2 Liste des abréviations

al.	Alinéa
AEIS	Fondation institution supplétive LPP
RCE	Réserves de cotisations des employeurs
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
ALM	Asset-Liability Management
Art.	Article
AC	Assurance chômage
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
OPP 2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
ESG	Environmental Social Governance ; ESG fait référence à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance responsable.
LFLP	Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage)
CLP	Comptes de libre passage
IBNR	« Incurred but not reported », provision IBNR : provision pour cas de sinistres annoncés tardivement provision pour cas de sinistres annoncés tardivement
LPCC	Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux
let.	Lettre
CHS PP	Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle
REIT	Real Estate Investment Trust ; il s'agit d'un véhicule de placement fiscalement avantageux pour les investissements dans le marché immobilier.
FdG	Fonds de Garantie LPP
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
CR	Contrôle de la réaffiliation
EPL / OEPL	Encouragement à la propriété du logement / Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

9 Adresses

9 Adresses

Direction / secrétariat de la Fondation

Fondation institution supplétive LPP	Tél.	allemand 041 799 75 75
Direction		français 021 340 63 33
Elias-Canetti-Strasse 2		italien 091 610 24 24
Case postale	E-mail	sekretariat@aeis.ch
8050 Zurich	Web	aeis.ch

Compétente pour : toute la Suisse

Comptes PostFinance

Compte postal CLP	Compte postal	80-13022-7
	BIC / SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7

Compte postal LPP	Compte postal	25-496891-7
	BIC / SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH16 0900 0000 2549 6891 7

Compte postal AC	Compte postal	30-448355-4
	BIC / SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH42 0900 0000 3044 8355 4

Compétente pour : toute la Suisse

Administration des comptes de libre passage

Fondation institution supplétive LPP	Tél.	allemand 041 799 75 75
Comptes de libre passage		français 021 340 63 33
Elias-Canetti-Strasse 2		italien 091 610 24 24
Case postale		
8050 Zurich		

Compétente pour : toute la Suisse

Prévoyance professionnelle obligatoire (LPP), assurance de risque des personnes au chômage (AC) et contrôle de la réaffiliation (CR)

Suisse alémanique

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Zweigstelle Deutschschweiz
Elias-Canetti-Strasse 2
Postfach
8050 Zürich

Tél. 041 799 75 75

Compétente pour :

AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG,
UR, ZG, ZH
BE, FR, GR, VS (partie germanophone des cantons)

Suisse romande

Fondation institution supplétive LPP
Agence régionale de la Suisse romande
Boulevard de Grancy 39
Case postale 660
1006 Lausanne

Tél. 021 340 63 33

Compétente pour :

GE, JU, NE, VD,
BE, VS, FR (partie francophone des cantons)

Suisse italienne

Fondazione istituto collettore LPP
Agenzia regionale della Svizzera italiana
Viale Stazione 36, Stazione FFS
Casella postale
6501 Bellinzona

Tél. 091 610 24 24

Compétente pour :

TI, GR (partie italophone des cantons)

Fondation institution supplétive LPP
Elias-Canetti-Strasse 2
8050 Zurich
aeis.ch